CEB

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2003





La CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des Etats membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses Etats membres.

La CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 36 Etats membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui

"aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En près de cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres domaines d'intervention : éducation, santé, logement social, emploi et formation professionnelle dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, et sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves, et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2003 d'un capital souscrit de 3,2 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 20 milliards d'euros de prêts.

RATING

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

DIRECTION

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Orhan GÜVENEN, élu le 8 avril 2002.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Heinrich HARRIES, réélu le 8 avril 2002.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 27 février 2001. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, et par deux autres Vice-Gouverneurs, M. Krzysztof J. NERS et M. Apolonio RUIZ LIGERO, élus le 19 juin 2001.
- Le Comité de Surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les Etats membres.

Le Comité exécutif est composé de 13 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2003	2002	2001	2000	1999
Prêts décaissés dans l'année	1 589	1 537	1 749	1 855	1 712
Projets approuvés dans l'année	2 149	1 605	1 664	1 888	2 052
Encours de prêts	9 903	9 350	8 630	8 442	7 743
Capitaux propres (après affectation du résultat)	4 358	4 254	3 962	2 466	2 381
Fonds propres disponibles (après affectation du résultat)	1 470	1 384	1 293	1 221	1 133
Total du bilan	14 786	14 217	13 926	14 434	12 659
Bénéfices	86,9	95,2	88,3	95	91,4
Compte Fiduciaire Sélectif (cumul des contributions prélevées sur les bénéfices)	64,4	63,5	58,3	55	45

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice 2003



CEB

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS - France

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Télex : 642706 CEFON - Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org



ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE (année d'adhésion)



ALBANIE	1999	HONGRIE	1998	POLOGNE	1998
ALLEMAGNE	1956	ISLANDE	1956	PORTUGAL	1976
BELGIQUE	1956	ITALIE	1956	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1998
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2003	"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"	1997	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1999
BULGARIE	1994	LIECHTENSTEIN	1976	ROUMANIE	1996
CHYPRE	1962	LETTONIE	1998	SAINT-MARIN	1989
CROATIE	1997	LITUANIE	1996	SAINT-SIÈGE	1973
DANEMARK	1978	LUXEMBOURG	1956	SLOVÉNIE	1994
ESPAGNE	1978	MALTE	1973	SUÈDE	1977
ESTONIE	1998	MOLDOVA	1998	SUISSE	1974
FINLANDE	1991	NORVÈGE	1978	TURQUIE	1956
FRANCE	1956	PAYS-BAS	1978		
GRÈCE	1956				



SOMMAIRE

Composition des organes de la Banque 4
L'ambition d'une Europe toujours plus solidaire 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9
Organigramme 12

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2003 14
Les projets de la CEB dans les pays en transition 14

Activités Projets et Prêts 15

RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE **15**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées 17
Logement social 19
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle 22
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale 24

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT **26**
Aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives 26
Protection de l'environnement 29
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel 29

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN **30**
Éducation 31
Santé 32

Activités financières **35**

L'environnement économique en 2003 35
Portefeuilles obligataires 37
Produits dérivés 38
Financement de l'activité en 2003 38
Résultat et ratios 41

Politique de gestion intégrée des risques **43**

Risque de crédit 43
Risque de marché 45
Risque opérationnel 46

Gestion des ressources humaines **47**

ÉTATS FINANCIERS 49

Bilan 50
Compte de résultat 51
Variation des capitaux propres et assimilés 52
Tableau des flux de trésorerie 53
Notes annexes aux États financiers 54
Rapport de l'audit externe 75
Rapport du Comité de Surveillance 76
Bilan après répartition du résultat 79

NOTES AU LECTEUR 80

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE
au 31 décembre 2003*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Orhan GÜVENEN Directeur, Institut des systèmes mondiaux, de l'économie et de la recherche stratégique, Université de Bilkent, Turquie	*Présidents*	**Heinrich HARRIES** Ancien Membre du Directoire de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Frankfurt am Main
Charles GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Vice-Présidents*	**Josip KULIŠIĆ** Ministre Délégué aux Finances, Département pour les Institutions Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
Shpëtim ÇAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Albanie	**Aliosha GJONDEDAJ** Chef du Département pour la Coopération Bilatérale, Ministère de l'Économie, Tirana
Roland WEGENER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Allemagne	**Eckhardt BISKUP** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
Charles GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Belgique	**Franciscus GODTS** Directeur-Coordinateur du Service des Relations Internationales, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Igor GAON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bosnie-Herzégovine	**Ljerka MARIĆ** Ministre des Finances et de la Trésorerie de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo
Yuri STERK Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bulgarie	**Krassimir KATEV** Vice-Ministre des Finances, Ministère des Finances, Sofia
Nicholas EMILIOU Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Chypre	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Neven MADEY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Croatie	**Josip KULIŠIĆ** Ministre Délégué aux Finances, Département pour les Relations Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
Niels-Jørgen NEHRING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Danemark	**Peter Brix KJELGAARD** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de Surveillance. Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par la "Direction de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI**, Secrétaire Exécutive des organes de la Banque : **Mme Pilar MORALES**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Estanislao DE GRANDES PASCUAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Espagne	**Ramón GUZMÁN ZAPATER** Directeur Général du Financement International, Ministère de l'Économie, Madrid
Alar STREIMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Estonie	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn
Ann-Marie NYROOS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Finlande	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Gilles CHOURAQUI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	France	**Anne-Laure de COINCY** Chef de Bureau des Affaires européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Athanassios THEODORACOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Constantin YEROCOSTOPOULOS** (depuis le 11-02-2004) Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Grèce	**Constantinos VGENOPOULOS** Banque Nationale de Grèce, Athènes
Zoltán TAUBNER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Hongrie	**László LENGYEL** Directeur Général, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Budapest **László ÖRLŐS** (depuis le 01-03-2004) Directeur Général Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Hördur H. BJARNASON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Islande	**Thröstur OLAFSSON** Économiste, Membre du Conseil d'administration, Banque Centrale d'Islande, Reykjavik **Björn Ingi HRAFNSSON** (depuis le 20-01-2004) Conseiller Spécial, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Pietro Ercole Carlo AGO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Pietro LONARDO** (depuis le 12-02-2004) Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Italie	**Antimo PROSPERI** Dirigeant du deuxième Bureau de la Direction VI, Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Zvonimir JANKULOSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	**Goran ANCEVSKI** Chef du Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Skopje

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Georgs ANDREJEVS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lettonie	**Inta VASARAUDZE** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Riga
	Liechtenstein	
Daniel OSPELT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Neris GERMANAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lituanie	**Daiva KAMARAUSKIENE** Directeur du Département de Gestion de la Dette Publique, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Luxembourg	**Jérôme HAMILIUS** Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte	
Joseph LICARI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Alexei TULBURE Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Moldova	**Veaceslav AFANASIEV** Vice-Ministre de l'Économie, Ministère de l'Économie, Chisinau
Torbjørn FRØYSNES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Norvège	**Trond Folke LINDBERG** Directeur Général Adjoint, Chef de la Section Banques Multilatérales et Finances, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Johannes C. LANDMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pays-Bas	**Jan Willem van der KAAIJ** Directeur Adjoint des Relations Extérieures Financières, Ministère des Finances, La Haye
Krzysztof KOCEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pologne	**Jacek TOMOROWICZ** Directeur, Département de la Coopération Internationale, Ministère des Finances, Varsovie
Paulo CASTILHO Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Portugal	**Lina NETO** Directrice Générale Adjointe, Direction Générale des Affaires Européennes et Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Anna LAMPEROVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République slovaque	**Vladimir TVAROŠKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava
Vlasta ŠTĚPOVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République tchèque	**Pavel FRELICH** Chef de l'Unité des Organisations Financières Internationales, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Sabin POP Ambassadeur, Conseiller d'État du Premier Ministre pour les Affaires Étrangères, Bucarest	Roumanie	**Enache JIRU** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Saint-Marin	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
	Saint-Siège	
Mgr Paul Richard GALLAGHER Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Mgr Vito RALLO** (depuis le 03-03-2004) Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Darja LAVTIZAR BEBLER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Slovénie	**Irena SODIN** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Ljubljana
Mats ÅBERG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suède	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Unité pour les Organisations Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Jean-Claude JOSEPH Ambassadeur, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suisse	**Yves EMERY** Chef de Section, Administration Fédérale des Finances, Berne **Martin ROHNER** (depuis le 10-03-2004) Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'Etat à l'Economie (seco), Berne
Numan HAZAR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Turquie	**Melih NEMLI** Directeur Général a.i. des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'Etat au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
Krzysztof J. NERS
Apolonio RUIZ LIGERO

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Portugal : **Maria Isabel CASTELÃO FERREIRA da SILVA**, Inspectrice Générale Adjointe des Finances, Lisbonne
Suède : **Filip CASSEL**, Expert Comptable, Directeur d'Audit, Ph. D., Stockholm
Suisse : **Paul BRÜGGER**, Contrôleur principal du Service juridique des Finances fédérales, Berne

L'AMBITION D'UNE EUROPE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE

Depuis sa création en 1956, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) n'a cessé d'affirmer sa vocation sociale en faveur de la solidarité européenne.

Dans ces conditions, l'**élargissement prochain de l'Union européenne** constitue pour la Banque à la fois **un défi** majeur à relever **et une opportunité** pour renforcer sa contribution au service du développement social.

Les défis d'une Europe en mutation

L'adhésion à l'Union européenne le 1er mai 2004 de dix nouveaux Etats, dont huit sont des pays d'Europe centrale et orientale, **concrétise le processus de transition engagé depuis plusieurs années,** et permettra d'asseoir la prospérité et la stabilité démocratique d'un continent rassemblé autour de valeurs communes.

Dans le même temps, l'élargissement, qui devrait se poursuivre dans les années ultérieures, confrontera l'Union européenne à de **fortes disparités sociales,** susceptibles même de s'aggraver en l'absence de mesures adéquates.

De telles transformations obligent donc les acteurs du financement en Europe, en particulier les institutions multilatérales de développement, à repenser en profondeur leur stratégie d'action.

Dans ce contexte, la CEB, fidèle à sa spécificité et forte de son expérience, entend **favoriser la convergence sociale d'une Europe en mutation,** au bénéfice en priorité des populations les plus vulnérables ainsi que des Etats et des régions les plus défavorisés.

Les orientations stratégiques à moyen terme de la Banque

Au service du développement social durable, la CEB identifie **trois lignes d'actions sectorielles** qui devront structurer systématiquement ses interventions :

- d'abord, le **renforcement de l'intégration sociale** et la lutte contre les exclusions,
- ensuite, le **développement du capital humain,** au travers des financements en matière d'éducation et de santé,
- enfin, une **gestion responsable de l'environnement,** qui promeut tant les actions en faveur de la prévention qu'une réponse systématique aux situations d'urgence.

Dans le même temps, la CEB s'attachera à valoriser son **expertise.** A cet effet, la Banque intensifiera sa **politique de partenariats** étroits avec les autres organisations internationales, en qualité d'acteurs financiers et non financiers du développement. En parallèle, elle renforcera sa capacité d'assistance et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets.

Géographiquement, la CEB **amplifiera ses opérations en Europe Centrale et du Sud-Est.** Institution financière de référence pour la question des réfugiés et des personnes déplacées, elle sera amenée à consacrer une part croissante de ses interventions aux pays Balkaniques qui en ont le plus besoin.

Les moyens d'une ambition

L'activité de la Banque doit s'appuyer sur une **structure financière appropriée** et sa **notation triple AAA,** qui permet l'accès aux meilleures ressources sur les marchés financiers internationaux.

A ce titre, la CEB poursuivra sa réflexion sur une **évolution optimale de son dispositif prudentiel** à la lumière des recommandations du Comité de Bâle, conjuguée au maintien d'une stricte politique de maîtrise des risques.

En 2004, les orientations envisagées se traduiront dans un **Plan de développement à moyen terme,** définissant le cadre général d'activité de la Banque pour la période 2005-2009.

MESSAGE DU GOUVERNEUR



Au cours de l'exercice 2003, la CEB a approfondi sa contribution au service de la solidarité européenne tout en renforçant sa structure financière, pour mieux favoriser l'objectif de convergence sociale d'une Europe en mutation.

La Banque a poursuivi la modération volontaire de son volume d'activité afin d'**intensifier la valeur sociale de ses interventions.** Le montant des décaissements a été légèrement augmenté à 1,589 milliard d'euros, ce qui porte l'**encours de prêts à un total de 9,903 milliards** fin 2003, soit le niveau le plus élevé depuis la création de la CEB.

Un encours de prêt proche de dix milliards d'euros,...

L'approfondissement des priorités sociales de la Banque se traduit par une **nouvelle progression en nombre et en volume de ses opérations dans les pays en transition :** 22 nouveaux projets contre 12 en 2002, ont été approuvés au cours de l'exercice 2003, et les décaissements à hauteur de près de 380 millions d'euros ont enregistré une hausse de 17% sur un an.

...le développement rapide des opérations dans les pays en transition,...

Fidèle à sa spécificité, la CEB a mis l'accent sur son **action en tant que banque de développement,** au service de la cohésion sociale dans le cadre de ses priorités statutaires.

Sur un montant total de nouveaux projets qui s'élève à 2,149 milliards d'euros pour l'exercice 2003, la contribution au **renforcement de l'intégration sociale** se concrétise par un volume d'approbations supérieur à 660 millions d'euros, en faveur des réfugiés et des migrants, du logement social, et de l'emploi ; le **développement du capital humain** fait l'objet d'une attention particulière dans les domaines clés que sont la santé et l'éducation : à eux seuls, ils ont représenté, en 2003, 46% du total des projets approuvés de l'institution, à hauteur de 990 millions d'euros ; attachée à une **gestion responsable de l'environnement,** la Banque a approuvé près de 500 millions d'euros au titre de la prévention des catastrophes naturelles ou écologiques et des réponses systématiques aux situations d'urgence, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

...une activité au service de l'intégration sociale, du développement du capital humain et d'une meilleure gestion de l'environnement,...

La capacité d'intervention de la CEB et la valorisation de son expertise bénéficient d'une **politique de partenariats** étroits tissée avec d'autres institutions internationales, qui se traduit par des cofinancements en augmentation constante.

...une politique de partenariats étroits,...

...une rentabilité régulière et soutenue,...

Le bénéfice net, qui s'établit à 86,9 millions d'euros en 2003, demeure à un niveau élevé, et la **rentabilité à la fois régulière et soutenue** de la CEB depuis 10 ans a permis une accumulation massive de réserves, à hauteur de plus de la moitié de ses fonds propres disponibles.

...conjuguée au renforcement de la structure financière de la Banque,...

L'assise financière de l'institution a encore été renforcée au cours de l'exercice 2003, sous l'effet d'une **nouvelle progression de ses fonds propres** qui s'élèvent désormais à 4,36 milliards d'euros. Ce renforcement se conjugue à l'amélioration constante de la **qualité de ses contreparties,** dont 78% sont notées A ou plus, et à la poursuite du rééquilibrage de son portefeuille de prêts.

... et la confirmation de sa notation triple AAA,...

La confirmation de la **notation AAA** par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings témoigne de l'excellente solvabilité de la Banque et de la qualité de sa signature sur les marchés financiers internationaux.

...l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine, des initiatives à très forte valeur ajoutée sociale,...

Au titre des **faits marquants de l'exercice 2003,** l'attrait de la CEB pour les pays en transition a été une nouvelle fois démontré par l'**adhésion de la Bosnie-Herzégovine,** devenue le 18 décembre le 36ème État membre de la Banque. Après le compte fiduciaire finlandais, un nouveau compte fiduciaire doté d'un million d'euros par la **Norvège** a été ouvert, afin de faciliter le recours à des prestations de conseil externes dans la préparation de projets sociaux. La CEB a organisé à Paris conjointement avec la Banque mondiale une conférence ministérielle sur le logement social en Europe du Sud-Est, dans un secteur qui est l'un des domaines d'expertise de l'institution, en direction d'une zone géographique prioritaire. Parmi les **initiatives à très forte valeur ajoutée sociale** prises par la Banque, on relève l'approbation d'un projet destiné à améliorer l'efficacité des services de transfusion sanguine en Moldova, ou la mise en œuvre d'une série de six projets en faveur de l'entreprenariat des femmes dans les trois pays baltes.

...le tout en conformité avec les orientations stratégiques du Plan de développement 1999-2004,...

Les **orientations stratégiques** approuvées par les organes collégiaux de la CEB et inscrites dans les objectifs du Plan de développement 1999-2004 ont été **pleinement respectées.** Le **redéploiement géographique** de l'activité de la Banque vers les pays en transition a été poursuivi. Fin 2003, le montant cumulé des projets approuvés en faveur de ces pays dépasse 2,3 milliards d'euros, dont plus de la moitié d'ores et déjà décaissée, contre seulement 420 millions d'euros à fin 1999.

Pour la période 2005-2009, la CEB **amplifiera sa contribution notamment en Europe Centrale et du Sud-Est** ; dans le même temps, la Banque approfondira la **logique de développement** qui sous-tend son activité : lisibilité accrue de son action, expertise et assistance enrichies au service de ses emprunteurs, coopération intensive avec les autres organisations internationales et diversification des instruments à sa disposition, y contribueront.

La **politique de financement** se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume de l'activité.

En 2003, **les émissions de la Banque se sont élevées à 2,4 milliards d'euros,** en retrait d'un milliard sur 2002, compte tenu d'un volume de dettes à rembourser nettement inférieur à celui de l'exercice précédent. Ces emprunts ont été libellés à plus de 80% en dollar des États-Unis. La Banque a également été présente sur les marchés du dollar taiwanais, du yen japonais et du dollar australien. La maturité moyenne de ces emprunts a été raccourcie d'un an, en rapport avec la durée de vie des prêts consentis en 2003, pour atteindre 6 ans et 5 mois. L'ensemble de ces opérations de financement a systématiquement été assorti de swaps de couverture à taux variables, sachant que l'encours de ces derniers est lui-même collatéralisé à 95%. Au 31 décembre 2003, le ratio de liquidité s'établit à 104%, soit le double du minimum requis de 50%.

...l'accès aux marchés financiers internationaux à des conditions très favorables, un contrôle très strict des risques,...

*

Confrontée à un environnement économique et financier fragilisé, la Banque a confirmé au cours de l'exercice 2003 sa capacité à approfondir ses priorités géographiques et sectorielles, tout en confortant sa structure financière.

La CEB, dont l'encours actuel de prêts de 10 milliards d'euros permet de financer, à hauteur d'une contribution moyenne de 40% par projet, quelque 25 milliards d'investissements sociaux, continuera d'être un levier financier en faveur de la cohésion sociale en Europe.

...ont permis à la CEB d'affirmer en 2003 sa vocation au service de la cohésion sociale en Europe.

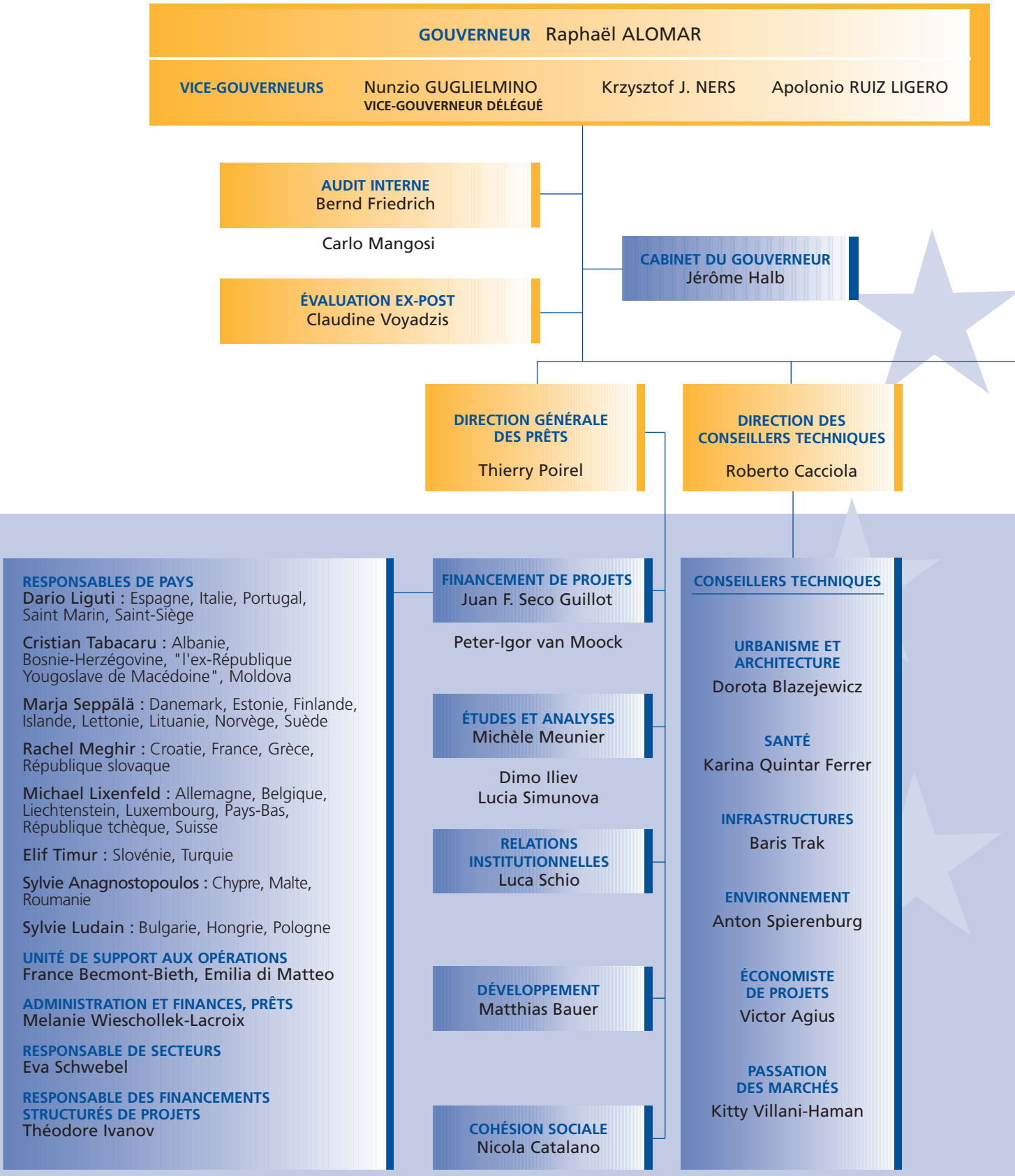
L'institution doit désormais relever les défis d'une Europe en mutation, sous l'effet de l'élargissement de l'Union à dix nouveaux pays le 1er mai 2004. Dans cette perspective, la Banque, soutenue par ses États membres, affirmera sa vocation au service du développement social durable, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, dans le respect des équilibres prudentiels qui encadrent son activité.

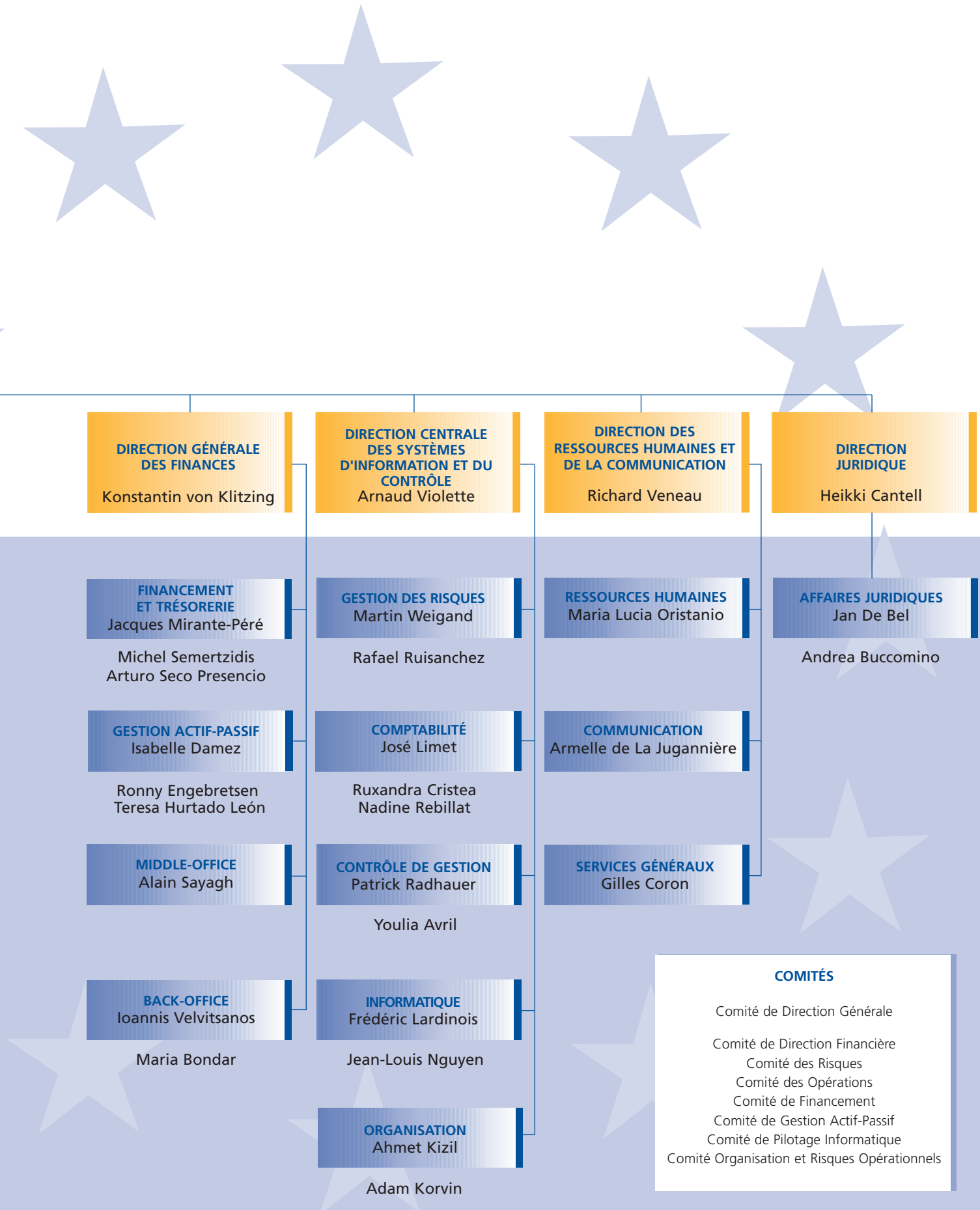
Paris, le 1er mars 2004



Raphaël ALOMAR

ORGANIGRAMME





État au 5 avril 2004



LES PROJETS DE LA CEB DANS LES PAYS EN TRANSITION

La Banque agit de manière significative en faveur du développement social des pays en transition. Au moment où plusieurs d'entre eux s'apprêtent à rejoindre l'Union européenne, la CEB est déterminée à apporter toujours davantage son soutien au processus de développement ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales dans ces pays.

En 2003, la CEB a naturellement poursuivi son effort en faveur de ces pays pour lesquels elle a approuvé un montant de € 526 millions pour le financement d'opérations et décaissé € 378 millions.

Depuis 1995, l'activité de la CEB dans les pays en transition a connu un fort développement, notamment ces dernières années (voir graphique ci-dessous). Au total, sur la période, un montant cumulé de € 2 330 millions a été approuvé en faveur de ces pays et les décaissements se sont élevés à près de € 1,2 milliard.

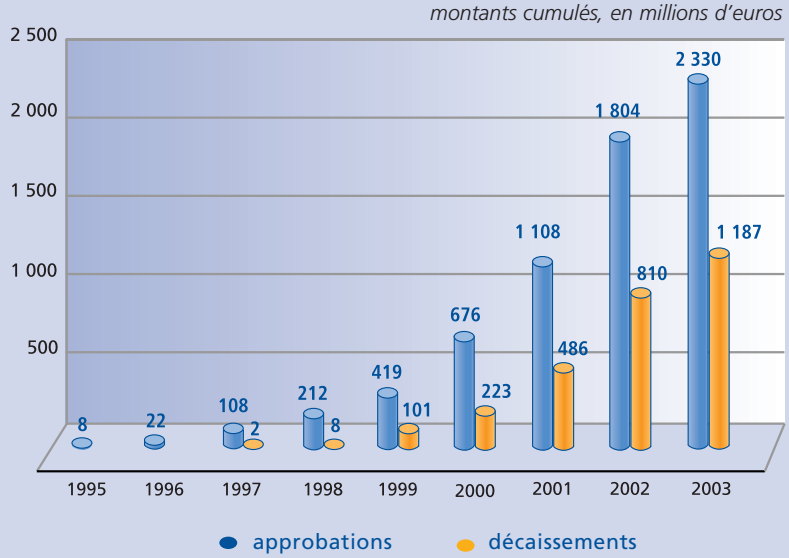
En termes **géographiques**, les financements de la CEB ont eu un large impact puisque, depuis 1995, 88 projets ont été mis en œuvre dans 15 pays d'Europe centrale et orientale.

En termes **sectoriels**, les interventions statutairement prioritaires de la CEB, l'aide aux réfugiés et migrants et l'aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques, ont représenté plus de 20% du total des projets approuvés dans ces pays depuis 1995.

Enfin, en termes **financiers**, ces opérations présentent un intérêt particulier pour les pays bénéficiaires. De fait, outre les conditions favorables des prêts accordés par la CEB, environ 25% du montant des projets approuvés pour ces pays depuis 1995 ont fait l'objet d'une bonification du taux d'intérêt par l'intermédiaire du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), ce qui représente une contribution totale de la CEB de € 37 millions.

Rappelons à cet effet que le Compte Fiduciaire Sélectif, créé en 1995, est un compte spécial permettant d'octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs prioritaires de la CEB et présentant un caractère social marqué. Alimenté par des prélèvements sur les bénéfices annuels de la Banque (à hauteur de plus de € 60 millions), il représente un véritable dividende social dont les pays en transition sont les seuls bénéficiaires.

Progression des activités de la CEB en faveur des pays en transition





PROJETS ET PRÊTS

En 2003, l'activité de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) s'est inscrite dans le respect des grandes orientations définies au cours des années précédentes : augmentation raisonnable de l'encours, maîtrise volontaire du volume des décaissements, intensification des interventions en faveur des **pays en transition** et approfondissement de la valeur sociale ajoutée des interventions.

De fait, le montant des **projets approuvés** s'est élevé au cours de cet exercice à **€ 2 148,5 millions**, soit une progression de 34% par rapport à l'exercice 2002. On distingue, au sein de ce montant global, un sous-total de € 842 millions pour 17 projets individuels (PI[1]) et un autre de € 1 306,5 millions pour 25 programmes de prêts (programmes sectoriels multi-projets, PSM[1]), répartis dans 22 pays d'opérations, dont 12 **pays en transition.**

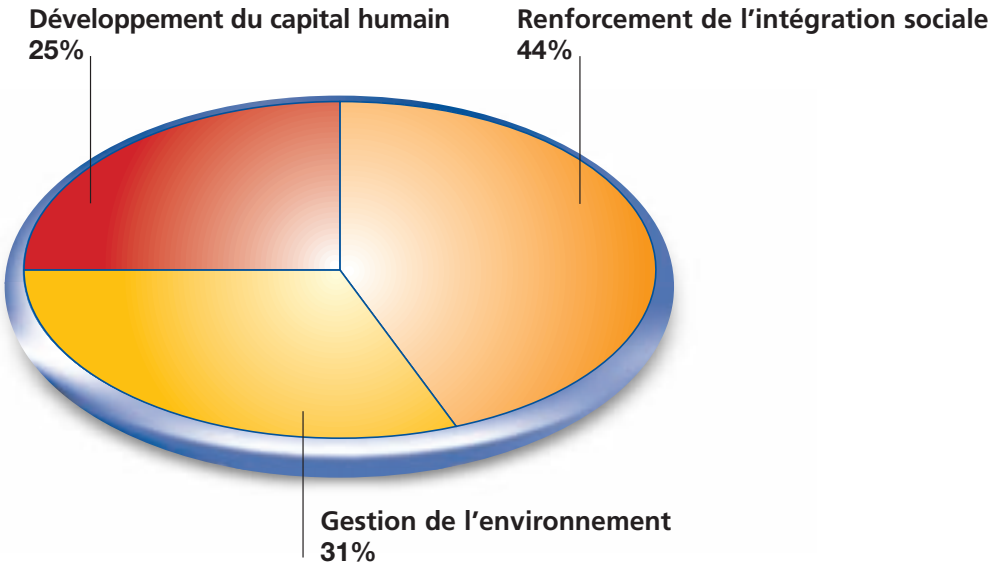
En termes de décaissements, la modération volontaire des volumes s'est traduite par un montant global sensiblement comparable à celui de l'exercice précédent. Les **prêts décaissés** en 2003 se sont ainsi élevés à **€ 1 589,5 millions**, dont € 378 millions en faveur des **pays en transition** (soit 24% du volume total). Ils sont répartis sur un total de 24 pays d'intervention et 74 projets. Au 31 décembre 2003, l'encours de prêts s'élevait à € 9,9 milliards, réparti sur 29 pays.

Enfin, en termes sectoriels, la CEB a poursuivi en 2003 son action au service d'une Europe plus solidaire et plus humaine. En effet, la répartition des interventions depuis cinq ans permet de dégager trois grandes lignes d'actions sectorielles qui structurent l'ensemble de son action, dans le respect de sa vocation sociale :

- contribuer au **renforcement de l'intégration sociale,** à travers notamment l'aide aux réfugiés et aux migrants, l'accroissement de l'offre de logements sociaux, l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural et la création ou le maintien d'emplois.

1. Voir les définitions dans les Notes au lecteur, page 80

Les prêts décaissés de 1999 à 2003 - Répartition par ligne d'action





PROJETS APPROUVÉS
par pays et par domaine d'intervention, de 1999 à 2003

en milliers d'euros

	2003		Total cumulé 1999-2003	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	-	-	6 476	0,1
Allemagne*	145 000	6,7	1 214 377	13,0
Belgique	-	-	220 000	2,4
Bulgarie	20 000	0,9	58 703	0,6
Chypre	200 000	9,3	406 282	4,3
Croatie	38 632	1,8	118 125	1,3
Danemark	-	-	100 000	1,1
Espagne	214 852	10,0	1 354 193	14,5
Estonie	-	-	10 587	0,1
Finlande	50 000	2,3	450 000	4,8
France	50 000	2,3	828 343	8,9
Grèce	-	-	4 102	< 0,1
Hongrie	-	-	313 413	3,3
Islande	-	-	26 591	0,3
Italie**	600 000	27,9	1 569 000	16,8
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	20 113	0,2
Lettonie	2 000	0,1	20 801	0,2
Lituanie	6 292	0,3	12 859	0,1
Malte	152 182	7,1	152 182	1,6
Moldova	6 000	0,3	6 000	0,1
Norvège	-	-	122 600	1,3
Pologne	110 000	5,1	612 305	6,5
Portugal	100 000	4,8	356 300	3,8
République slovaque	4 859	0,2	47 641	0,5
République tchèque	-	-	896	< 0,1
Roumanie	140 450	6,6	263 641	2,8
Slovénie	-	-	16 277	0,2
Suède	108 257	5,0	166 356	1,8
Turquie	200 000	9,3	878 150	9,4
	2 148 524	100,0		

* *dont € 77,5 millions au bénéfice final de pays en transition*
** *dont € 120 millions au bénéfice final de pays en transition*

	2003		Total cumulé 1999-2003	
DOMAINES D'INTERVENTION***	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	*663 546*	*30,9*	*4 274 162*	*45,7*
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	38 632	1,8	70 957	0,8
Logement social	55 414	2,6	1 919 853	20,5
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	422 500	19,7	1 374 679	14,7
Milieu urbain défavorisé et modernisation rurale	147 000	6,8	908 673	9,7
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	*494 413*	*23,0*	*2 705 999*	*28,9*
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	260 000	12,1	1 765 747	18,9
Protection de l'environnement	66 413	3,1	693 572	7,4
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	168 000	7,8	246 680	2,6
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	*990 565*	*46,1*	*2 376 152*	*25,4*
Éducation	506 957	23,6	1 161 500	12,4
Santé	483 608	22,5	1 214 652	13,0
TOTAL	2 148 524	100,0		

*** *Dans le cas des programmes de prêts (PSM), la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*
NB: *Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs. L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.*



- prendre part à une **gestion responsable de l'environnement :** actions de prévention et d'aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques ; construction ou réhabilitation d'infrastructures d'adduction d'eau et de traitement de déchets liquides et solides, et production d'énergies propres et renouvelables ; protection et réhabilitation du patrimoine historique.

- soutenir **le développement du capital humain,** au travers de projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

On précisera à cet effet que ces trois lignes d'action ont respectivement représenté 44%, 31% et 25% du montant des prêts décaissés sur les cinq dernières années.

I - RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

L'intégration sociale est un processus pluridimensionnel qui engage de nombreux intervenants et profite à l'ensemble de la société. Ce processus doit être appréhendé de manière globale et s'attaquer aux causes profondes de l'exclusion sociale.

Pour la CEB, renforcer l'intégration sociale signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés et migrants, de l'amélioration de l'habitat social, de l'emploi et lutter contre la marginalisation des plus démunis.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 1999-2003, un montant cumulé de € 4,3 milliards en termes de **projets approuvés**. Pour la seule année 2003, le montant des approbations de projets a été de € 663,5 millions.

Parallèlement, depuis 1999, les **prêts décaissés** en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de € 3,7 milliards, soit 44,2% du total des décaissements. Pour la seule année 2003, ce montant a été de € 635 millions, dont € 299 millions au bénéfice des **pays en transition**.



CROATIE
Logements pour les réfugiés à Petrinja

1. Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées

L'aide aux réfugiés et migrants est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur la construction ou la réhabilitation de centres d'accueil, de logements sociaux (provisoires et permanents), les programmes de médecine préventive, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que les infrastructures de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles. C'est dans cette perspective que la Banque a renforcé cette année sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), afin de mettre en œuvre des projets conjoints.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes émises par plusieurs de ses États membres, comme la **Croatie** et la **Lituanie**, pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. Pour cette même période, le montant total des approbations de nouvelles opérations dans ce secteur a représenté € 71 millions.

En 2003, une nouvelle opération en faveur de réfugiés a été approuvée en **Croatie**, pour un montant de € 38,6 millions. Ce projet vise à résoudre les problèmes de logement qui font obstacle au retour de réfugiés et à accélérer le processus de restitution à leurs propriétaires de biens occupés (4 000 logements), ainsi que de



PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par domaine d'intervention, de 1999 à 2003

en milliers d'euros

	2003		Total cumulé 1999-2003	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	673	< 0,1	673	< 0,1
Allemagne*	115 000	7,2	965 211	11,4
Belgique	-	-	181 344	2,2
Bosnie-Herzégovine	-	-	2 986	< 0,1
Bulgarie	10 015	0,6	22 095	0,3
Chypre	91 600	5,8	347 521	4,1
Croatie	33 325	2,1	95 505	1,1
Danemark	50 000	3,2	50 000	0,6
Espagne	266 960	16,8	1 829 340	21,7
Estonie	2 981	0,2	8 541	0,1
Finlande	75 000	4,7	369 692	4,4
France	50 000	3,2	1 019 806	12,1
Grèce	119 770	7,5	475 310	5,6
Hongrie	122 200	7,7	223 500	2,7
Islande	6 611	0,4	26 431	0,3
Italie**	242 625	15,3	990 721	11,7
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	13 913	0,2
Lettonie	7 135	0,4	12 410	0,1
Lituanie	4 067	0,3	10 787	0,1
Malte	75 500	4,8	118 000	1,4
Norvège	60 900	3,8	128 788	1,5
Pologne	103 875	6,5	454 897	5,4
Portugal	50 000	3,2	235 355	2,8
République slovaque	2 310	0,1	26 307	0,3
Roumanie	6 159	0,4	119 139	1,4
Saint-Marin	-	-	2 324	< 0,1
Slovénie	-	-	43 528	0,5
Suède	70 216	4,4	110 251	1,3
Turquie	22 565	1,4	557 167	6,6
	1 589 487	100,0		

* *dont € 75 millions au bénéfice final de pays en transition*
** *dont € 10 millions au bénéfice final de pays en transition*

	2003		Total cumulé 1999-2003	
DOMAINES D'INTERVENTION ***	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	*635 049*	*40,0*	*3 730 891*	*44,2*
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	18 853	1,2	88 725	1,1
Logement social	257 638	16,2	1 811 891	21,4
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	237 518	15,0	1 021 225	12,1
Milieu urbain défavorisé et modernisation rurale	121 040	7,6	809 050	9,6
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	*271 011*	*17,0*	*2 608 162*	*30,9*
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	174 864	11,0	1 527 123	18,1
Protection de l'environnement	36 808	2,3	960 562	11,4
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	59 339	3,7	120 347	1,4
Création d'infrastructures	-	-	130	< 0,1
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	*683 427*	*43,0*	*2 102 489*	*24,9*
Éducation	315 577	19,9	1 055 746	12,5
Santé	367 850	23,1	1 046 743	12,4
	1 589 487	100,0		

*** *Dans le cas des programmes de prêts (PSM), la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*



fournir des logements de remplacement. Conscient de la nécessité de trouver des solutions durables pour cette population, notamment pour leur relogement et leur accès à l'emploi, le Gouvernement croate a, depuis plusieurs années, multiplié les initiatives en ce sens et bénéficié, pour cette opération, de l'expérience acquise par la CEB dans ce secteur.

S'agissant des prêts décaissés en faveur de l'aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées, ceux-ci se sont élevés en 2003 à € 18,9 millions.

Toujours en Croatie, la CEB a mené à son terme le financement de deux projets de réhabilitation et de construction d'infrastructures communales de santé et de logement, et la reconstruction de structures scolaires endommagées par la guerre. Enfin, la CEB a procédé en 2003 au versement d'une nouvelle tranche de prêt pour la reconstruction et la remise en état de structures scolaires réparties sur l'ensemble du territoire.



FINLANDE
Logements sociaux à Tampere

De même, en **Lituanie**, la Banque a versé une tranche supplémentaire pour le projet de construction de logements destinés aux déportés de retour de l'ancienne URSS et à leurs familles.

Par ailleurs, des dons ont été versés en 2003 pour un total de € 872 000, en faveur de populations réfugiées et de communautés Roms de **«l'ex-République Yougoslave de Macédoine»** (voir encadré ci-contre).

2. Logement social

Les opérations financées par la CEB dans ce secteur concernent des projets de construction et de réhabilitation de logements en faveur de populations à bas revenus. Les projets peuvent également viser l'accès à la propriété ou la location dans le cadre de la construction de logements neufs, de la rénovation ou la réhabilitation de logements existants, ou encore la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation.

Au cours des cinq dernières années, la CEB est

LES INTERVENTIONS DE LA CEB EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS ROMS

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la transition économique et politique a aggravé les conditions de vie des minorités Roms, dont on estime qu'elles représentent quelque 8 millions de personnes en Europe.

La Banque, en partenariat avec le Gouvernement finlandais, a apporté son soutien à une Conférence sur les Roms, à Budapest en juin 2003, organisée conjointement par la Banque mondiale, la Fondation Soros et la Commission européenne. A cette occasion, la CEB a notamment présenté son expérience de financement de projets en faveur de la communauté Rom de Bulgarie, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme national bulgare d'intervention en faveur des communautés Roms. Ces opérations visent à permettre la construction et la réhabilitation de logements et d'infrastructures municipales pour des résidents Roms.

La Banque a par ailleurs approuvé cette année un don en faveur de l'UNICEF en vue de financer un projet visant à améliorer l'accès à l'éducation d'enfants, jeunes filles et jeunes femmes Roms vivant dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine». Le programme, mis en œuvre par l'UNICEF, s'adresse à 500 bénéficiaires vivant dans deux centres collectifs, ainsi qu'à 5 000 autres situés dans dix localités à travers le pays.



POLITIQUE DU LOGEMENT EN EUROPE DU SUD-EST
Conférence ministérielle CEB - Banque mondiale
Paris, 23 et 24 avril 2003

La CEB a organisé avec la Banque mondiale une Conférence sur la politique du logement dans les Balkans, sous les auspices du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

L'objectif de cette conférence, qui a reçu le soutien de la Direction du Développement et de la Coopération (Département Fédéral des Affaires Etrangères, Suisse), était de donner une impulsion nouvelle au processus de réforme dans un secteur en grande difficulté.

Fournir des logements aux populations les plus vulnérables et à faibles revenus dans une région confrontée à un niveau élevé de pauvreté, constitue donc un défi majeur pour les responsables politiques. Le logement est en effet un facteur déterminant pour la cohésion sociale et la citoyenneté : le lieu de résidence conditionne l'accès aux services sociaux et aux aides à l'emploi.

Les conflits récents dans le Sud-Est de l'Europe ont occasionné la destruction d'habitations et provoqué un afflux de réfugiés et de personnes déplacées.

Plusieurs pays ont déjà engagé d'importantes réformes dans le secteur du logement. Cette dynamique doit être poursuivie et les efforts d'un point de vue économique, social, fiscal et juridique doivent être renforcés et prolongés.

Pour les institutions financières, et la CEB en particulier, le logement et le développement urbain constituent un secteur d'intervention important, à la fois en termes de financements et d'assistance au renforcement du cadre institutionnel.

A cet égard, l'ensemble des participants à la Conférence, dont quatorze ministres (des finances et en charge du logement) et les représentants d'une dizaine d'institutions internationales, ont souligné l'importance de l'initiative conjointe des deux institutions organisatrices.

Cette conférence pour la promotion de politiques de logement socialement durables, notamment en faveur des réfugiés et des groupes vulnérables, constitue le point de départ d'un large processus de dialogue sur la question du logement entre les pays de la région et la Communauté internationale.

S'agissant de la CEB, le logement social a représenté 21% du volume total des projets approuvés depuis 1999. Ainsi, la CEB continue d'apporter, au travers de ses financements, sa contribution et son expertise technique pour la mise en œuvre d'une politique de logement durable dans ses États membres, en étroite coordination avec les autorités nationales et locales et avec d'autres organisations internationales.



POLOGNE
Logements sociaux à Poznan

intervenue dans le secteur du logement social dans **17 pays**[2], dont **6 pays en transition**, contribuant ainsi au renforcement de l'intégration sociale. Le montant cumulé des projets approuvés s'élève à € 1 919,9 millions, soit 21% du total des approbations au cours de cette période (€ 9 356,3 millions).

En 2003, la CEB a approuvé deux opérations (au Portugal et en Suède) pour un total de € 55,4 millions. Ainsi, au **Portugal**, un projet de € 50 millions

2. Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie et Suède.



permettra d'assurer le financement partiel de la construction de logements sociaux et de la rénovation d'unités existantes par des communes, des organismes municipaux, des coopératives et associations de construction et de gestion de logements sociaux, et par des promoteurs privés.

En **Suède**, un programme de prêts de € 5 millions (sur un montant total de € 108 millions), approuvé cette année à travers Kommuninvest i Sverige, permettra de financer à un coût avantageux différents investissements pour des infrastructures de logements, réalisés par des collectivités locales et des sociétés détenues ou garanties par des municipalités suédoises. Celles-ci ont en effet la charge de fournir des logements sociaux aux ménages à faibles revenus et à ceux qui, pour une question d'âge ou de handicap, doivent disposer de logements spécialement aménagés.

Les prêts décaissés se sont élevés en 2003 à € 257,6 millions (soit 16,2% du total des décaissements), répartis entre les 10 pays suivants : **Bulgarie, Danemark, Finlande, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal** et **Suède**.

En **Bulgarie**, le financement d'un projet pilote en faveur de l'intégration sociale de communautés Roms vivant dans des habitations précaires de Sofia s'est poursuivi cette année par le versement d'une tranche additionnelle.

Par ailleurs, une opération mise en œuvre au **Danemark** a reçu cette année un premier versement. Ce prêt de € 100 millions en faveur de collectivités locales danoises permettra de financer, dans tout le pays, la construction et la rénovation de logements publics destinés aux personnes âgées.

De même, en **Hongrie**, un projet portant sur l'amélioration des conditions de logement de groupes sociaux défavorisés a bénéficié d'une première tranche de financement. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan national de développement (Plan Széchényi) qui porte sur l'aide aux personnes handicapées, la rénovation d'unités d'habitation dans des immeubles multifamiliaux, l'économie d'énergie dans les appartements et l'extension du parc locatif.

En **Italie**, dans la région d'Emilie-Romagne, la



LITUANIE
Logements à Varena pour les rapatriés

Banque a mené à son terme un projet de construction de logements en faveur de travailleurs immigrés, de jeunes ménages et de personnes âgées.

En **Finlande, Norvège** et **Suède**, dans le cadre de plusieurs programmes de prêts, la Banque a également achevé cette année le financement de différents projets de rénovation et de construction de logements et d'infrastructures connexes, en faveur de populations à revenus limités. Ces projets ont permis de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir l'intégration des différentes catégories de populations.

Enfin, en **Lettonie**, un programme de prêts, avec Mortgage and Land Bank of Latvia (MLBL), d'un montant total de € 18,8 millions, a reçu cette année trois nouvelles tranches de décaissement. Il s'agit du financement partiel du projet pilote du Plan letton de prêts au logement, qui vise à améliorer le parc de logements et les conditions de vie de la population.





"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"
PME - Filature près d'Ohrid

POLOGNE
Restructuration de l'industrie minière en Silésie : la CEB intervient pour la création d'emplois

En 2003, la CEB a approuvé en Pologne un projet (€ 25 millions) pour le financement partiel d'un programme qui sera mené par le gouvernement régional de Silésie en vue de créer des emplois dans les PME et d'améliorer les infrastructures de base.

La Silésie est depuis très longtemps l'un des pôles industriels les plus importants de Pologne, avec une prédominance de l'industrie lourde, notamment les secteurs miniers, la sidérurgie et la production énergétique.

Au cours des années 1990, l'industrie de la région a connu un processus de restructuration à grande échelle, qui a entraîné la liquidation d'entreprises publiques et la fermeture de plusieurs mines. Cette restructuration s'est traduite par une importante dégradation des conditions du marché du travail, qui s'est soldée par une augmentation considérable du chômage de longue durée, particulièrement chez les femmes, les jeunes et les personnes ayant un faible niveau d'instruction.

Afin d'accélérer les réformes structurelles et le retour à la compétitivité économique, le Gouvernement polonais a adopté en janvier 2003 le Programme 2003-2006 de restructuration de l'industrie houillère. Ce programme reposera notamment sur l'adoption de lois de relance économique et sur la privatisation de plusieurs mines.

Ce prêt de la CEB devrait permettre de mettre en œuvre des mesures d'aide au retour à l'emploi dans cette région et de contribuer ainsi à la croissance du secteur des PME en Silésie.

3. Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle

La CEB privilégie deux axes d'intervention en faveur de la création et du maintien d'emplois viables : le soutien à l'investissement dans les PME, gisement principal d'emplois nouveaux, et la formation professionnelle.

L'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, en particulier les PME, et aux attentes de ceux qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail.

Ainsi, la Banque intervient en faveur de PME de régions défavorisées en finançant des projets ayant pour but la création et le maintien d'emplois permanents et saisonniers.

Les interventions en faveur de la **création et du maintien d'emplois dans les PME** ont été caractérisées au cours des cinq dernières années par une grande diversité géographique. En effet, la Banque a approuvé des projets dans **17 pays**[3] pour un montant total de € 1 375 millions entre 1999 et 2003.

Pour la seule année 2003, la Banque a approuvé un montant total de € 422,5 millions pour des PME (soit 20% du total des projets approuvés).

Ainsi, des montants supplémentaires ont été approuvés à travers Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), **Allemagne**, pour le financement partiel de projets dans des PME situées en **Bulgarie**, à **Chypre** et dans différents **pays en transition**, dans le cadre de la «Facilité de financement en faveur des PME» (Phase 2), mise en place sous l'égide et avec une

3. Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Turquie.



NORVÈGE
Logements pour personnes âgées près d'Oslo

contribution de l'Union européenne. En 2003, la CEB a versé de nouvelles tranches en faveur de cette opération.

En **Pologne,** l'appui de la Banque aux politiques publiques de soutien à l'emploi en Silésie est également significatif (voir encadré page ci-contre).

En **Lituanie,** la mise en place d'un Compte Fiduciaire, avec les autorités finlandaises (voir encadré ci-dessous), et, en **Estonie**, d'un cofinancement avec la Banque Nordique d'Investissement (NIB), ont joué un rôle essentiel dans la promotion de l'entreprenariat des femmes, par l'intermédiaire du secteur bancaire local. Dans les trois pays baltes **(Estonie, Lettonie, Lituanie),** la CEB met en œuvre actuellement une série de 6 projets en faveur de l'entreprenariat des femmes.

Par ailleurs, la Banque participera au financement de projets de soutien à des investissements

LES COMPTES FIDUCIAIRES : UN MOYEN D'ACTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CEB

Destinés à financer des activités d'assistance technique, les Comptes Fiduciaires (Trust Accounts) offrent à la CEB un nouveau moyen d'intervention, notamment pour la préparation d'études de préfaisabilité et de faisabilité, la mise en place d'opérations pilotes, ou encore pour l'accompagnement de projets existants. Ainsi, depuis 2001, deux États membres de la CEB, la Finlande et la Norvège, ont proposé de mettre en place des Comptes Fiduciaires répondant à ce principe.

En 2001, le Compte Fiduciaire Finlande a été constitué, grâce auquel une assistance technique pour la préparation de projets a pu être financée dans les pays baltes. A ce jour, les 2/3 du montant alloué ont été utilisés en Lituanie pour l'élaboration de deux projets pilotes en faveur de femmes entrepreneurs, co-financés par la CEB et la Banque Nordique d'Investissement (NIB).

Ces projets, toujours en cours, ont permis de maintenir près de 1 000 emplois et d'en créer environ 220, d'après les résultats d'une première évaluation.

En 2003, la CEB a également approuvé le principe d'un Compte Fiduciaire avec les autorités norvégiennes, en faveur notamment des pays des Balkans occidentaux.

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement, la Norvège intervient activement dans cette région depuis le début des années 1990, avec une aide qui, au total, représente quelque € 100 millions par an.

Ce nouveau Compte Fiduciaire permettra de financer des projets pilotes novateurs, des activités de conseil, le soutien au développement des capacités institutionnelles, l'organisation d'ateliers et tables rondes.

A titre d'exemple, les secteurs suivants pourront bénéficier des ressources du Compte Fiduciaire Norvège :

- **aide au retour et à l'intégration durables des réfugiés et des personnes déplacées et minorités**
- **création d'emplois par le biais de programmes de micro-crédits**
- **renforcement des capacités institutionnelles locales et nationales.**



productifs réalisés par des PME afin de renforcer leur compétitivité et de permettre la préservation ou la création d'emplois en **Bulgarie** (€ 20 millions), en **France** dans des régions marquées par un fort taux de chômage (€ 50 millions), ainsi qu'au **Portugal** (€ 50 millions).

En **Turquie**, un programme de prêts de € 200 millions avec le Gouvernement turc, concernera les investissements productifs mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises, qu'elles soient déjà créées ou nouvelles, sur l'ensemble du territoire.

En 2003, un total de 18 opérations en faveur de l'emploi dans des PME a été financé dans 12 pays **(Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie** et **Suède)**. Le volume total des décaissements a été cette année de € 237,5 millions, dont € 127,7 millions en faveur des seuls **pays en transition.**

4. Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale

Cette année encore, la CEB est intervenue en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales de régions défavorisées.

4.1. Milieu urbain défavorisé

Les projets financés par la CEB dans ce secteur concernent des villes ou des quartiers dégradés dans lesquels un manque d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels est manifeste. Ceux-ci portent sur l'amélioration ou la création d'infrastructures de services telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la voirie et les égouts. Ils servent aussi à améliorer les équipements sociaux et culturels comme les services médicaux de base, les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres socio-culturels et sportifs, les parcs d'exposition et l'aménagement des espaces verts.

Depuis quelques années (1999-2003), la Banque est intervenue dans ce secteur en **Albanie,**



TURQUIE
Infrastructures hydriques pour l'irrigation près de la mer Noire

Allemagne, Espagne, Finlande, France, Italie, Pologne, Portugal et dans plusieurs **pays en transition**, pour un montant cumulé de projets approuvés de € 427,5 millions. Pour la seule année 2003, la Banque a approuvé un montant total de € 58,5 millions.

Un programme de prêts (€ 35 millions, répartis sur plusieurs secteurs, dont l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé) sera mis en œuvre à travers Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), **Allemagne,** et **l'Union européenne,** en **Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque** et **République tchèque**, dans le cadre du Programme «Facilité de Financement de l'Union européenne aux Municipalités».

En **Finlande**, un programme de prêts (€ 25 millions, sur un montant total approuvé de € 50 millions), à travers Municipality Finance, permettra de financer divers investissements en infrastructures, réalisés par des communes ou fédérations de communes et des entreprises sous contrôle communal.

En **Pologne**, un programme de prêts de € 4 millions (sur un montant total approuvé de € 20 millions), à travers la Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE Bank), contribuera à l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé, grâce à des investissements en faveur de collectivités territoriales (villes, communes) dans différents secteurs. Environ 70 projets devraient être financés grâce à ce programme.

Les prêts décaissés dans ce secteur se sont élevés cette année à € 48,5 millions, répartis sur 6 opérations



mises en œuvre dans 5 pays **(Albanie, Espagne, Finlande, Italie** et **Pologne)**.

En **Albanie**, la CEB a versé cette année, dans le cadre d'un projet co-financé avec la Banque mondiale, une première tranche pour la mise en œuvre de micro-projets de construction ou de rénovation d'infrastructures publiques gérées par des collectivités locales.

En **Espagne**, la CEB a par ailleurs achevé de financer, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), **Allemagne**, le projet d'extension du métro de Madrid afin de désenclaver certains quartiers défavorisés de la périphérie de la capitale.

4.2. Modernisation rurale

La Banque concentre ses interventions dans ce secteur sur les régions ayant une population active dans le secteur agricole, égale ou supérieure à 10% du total de la population active régionale, et ayant un revenu en dessous de la moyenne nationale. Les opérations financées concernent des projets d'infrastructures telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la création de routes, les infrastructures d'irrigation et les équipements sociaux et culturels.

Entre 1999 et 2003, la Banque a approuvé un montant total de projets de € 481,1 millions pour l'aide à la modernisation rurale de régions défavorisées dans 8 pays **(Allemagne, Espagne, Finlande, Italie, Norvège, Pologne, Roumanie** et **Turquie)**.

En 2003, les projets de modernisation rurale ont représenté € 88,5 millions. Une partie d'entre eux se situe en **Espagne, Finlande** et **Pologne**, les autres, présentés par l'**Allemagne** et l'**Italie**, sont au bénéfice final de **pays en transition**.

S'agissant de l'**Espagne**, deux projets ont été approuvés cette année et partiellement financés. Le premier permettra d'améliorer les infrastructures culturelles de la région de Castille-La Manche. D'un montant de € 9 millions, ce projet permettra de financer partiellement la construction, dans des zones rurales, de bâtiments à vocation culturelle, tels que des théâtres, des salles de concert et des bibliothèques.

Les € 56 millions du second projet, situé en Galice, serviront à la remise en état de 26 ports de pêche affectés par la catastrophe du navire pétrolier Prestige et au développement d'infrastructures nécessaires à la diversification de l'économie locale qui dépend essentiellement du secteur de la pêche.

Par ailleurs, un programme de prêts (€ 10 millions en faveur de la modernisation rurale, sur un montant total de € 100 millions) a été approuvé à travers Banca OPI **(Italie)**, au bénéfice final de plusieurs **pays en transition**, parmi lesquels, la **Croatie**, l'**Estonie**, la **Hongrie**, la **Lettonie**, la **Lituanie**, la **Pologne**, la **République slovaque**, la **République tchèque**, la **Roumanie** et la **Slovénie**. Ces projets portent sur la construction de réseaux de distribution d'électricité à petite échelle, la fourniture d'eau potable, de gaz mais aussi la mise en place d'une voirie rurale et de systèmes d'assainissement et d'irrigation dans ces différents pays.

S'agissant des prêts décaissés en faveur de la modernisation rurale, ceux-ci ont représenté en 2003 un total de € 72,6 millions.

Ainsi, en **Espagne**, la Banque a procédé au versement de nouvelles tranches pour un projet permettant la rénovation et la modernisation du réseau d'irrigation de la rive gauche du fleuve Genil, et en **Turquie,** la Banque a, cette année



ESPAGNE
Installation de filtres pour l'eau d'irrigation





BULGARIE
Protection des berges du Danube contre l'érosion

encore, continué d'apporter son soutien à la productivité et à la modernisation du milieu rural, à travers plusieurs projets d'irrigation sur tout le territoire.

En **Hongrie**, la CEB a financé des infrastructures de base liées à la modernisation rurale dans différentes régions du pays.

Enfin, en **Roumanie**, la CEB a également continué à financer cette année, en coopération avec la Banque mondiale et le Fonds de développement social roumain, un programme de prêts pour la création d'infrastructures sociales en faveur de communautés rurales et de groupes sociaux défavorisés.

II - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

A travers ses projets en faveur des régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques (une des deux priorités statutaires de la Banque) et des actions de sauvegarde du patrimoine historique, la CEB a su développer une expertise de premier plan en matière de gestion de l'environnement.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 1999-2003, un montant cumulé de € 2,7 milliards en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2003, le montant des approbations de projets a été de € 494,4 millions.

Parallèlement, depuis 1999, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de € 2,6 milliards, soit 30,9% du total des décaissements. Pour la seule année 2003, ce montant a été de € 271 millions, dont 18% au bénéfice des **pays en transition.**

1. Catastrophes naturelles : reconstruction et actions préventives

Les opérations mises en œuvre ont pour but d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées nécessitant un appui financier immédiat et la prévention des catastrophes naturelles. Des financements d'urgence sont systématiquement proposés aux États membres confrontés à des situations de ce type, et des procédures accélérées sont prévues pour l'instruction et l'approbation des projets. Les projets concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées, et plus précisément les infrastructures de base, telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz.

La Banque est intervenue au cours des dernières années dans 10 pays **(Allemagne, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, République slovaque, Slovénie** et **Turquie)**. Au cours de la période 1999-2003, le montant total des projets approuvés a représenté € 1 765,7 millions.

En 2003, le montant total des approbations de nouvelles opérations dans ce secteur a représenté € 260 millions, répartis entre 3 pays (**Allemagne**, **Italie** et **Roumanie**) soit 12% du montant total des approbations, et celui des décaissements € 174,9 millions, soit 11% du montant total des prêts décaissés.

Un programme de prêts (€ 40 millions) a été approuvé cette année, dans le cadre du Plan spécial de reconstruction de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) en faveur des Länder d'**Allemagne** orientale, gravement touchés par les



inondations de l'été 2002. Cette opération a été intégralement financée dans des délais très courts, afin de répondre au plus vite aux besoins de ces régions.

Par ailleurs, en **Italie**, un projet de € 180 millions permettra notamment de mettre en œuvre des travaux urgents de réparation d'infrastructures publiques et de logements privés, la mise en place de mesures de prévention des inondations et la restauration du patrimoine culturel endommagé, dans 14 régions.



HONGRIE
Travaux de consolidation des berges de la Tisza, à Tiszaroff

ÉVALUATION EX POST DES PROJETS : CATASTROPHES NATURELLES ET ÉCOLOGIQUES EN ESPAGNE

La CEB ne cesse de renforcer la qualité des projets qu'elle finance. L'intervention des équipes de la Banque est de plus en plus fréquente en amont afin d'assister les emprunteurs dans la préparation des projets. L'expertise apportée dès la préparation des projets porte ses fruits en termes d'amélioration de la qualité de ces projets. Les missions sur sites, permettant d'effectuer un suivi rigoureux de l'impact des opérations, ont été également renforcées, notamment dans les pays en transition.

Dans le cadre de cette démarche d'ensemble, la CEB a créé un Département Évaluation Ex Post, qui a pour mission d'évaluer les impacts socio-économiques à long terme des projets, afin d'en tirer des enseignements pour les interventions futures de la Banque.

Ainsi, la CEB a mis en œuvre un programme d'évaluation de projets en matière de catastrophes naturelles et écologiques portant sur un ensemble de onze projets financés par la Banque entre 1995 et 2001, pour un montant total de près d' € 1 milliard. Ces projets sont répartis entre cinq États membres : Espagne, Grèce, Pologne, Roumanie et Turquie.

Le cadre analytique de ce programme, qui met l'accent sur l'impact socio-économique des projets, a été défini avec des objectifs et des indicateurs comparables pour les onze projets, afin de pouvoir tirer des enseignements globaux pour les activités à venir de la CEB.

Dans le cadre de ce programme, la Banque a entrepris l'évaluation ex post de trois projets en Espagne (Andalousie). Les deux premiers projets se rapportent à la réparation des dégâts causés par la rupture d'un réservoir de déchets miniers en 1998 qui a nécessité le ramassage des boues contaminées, la purification des eaux polluées et la restauration du système écologique. Le troisième projet concerne la reconstruction de routes, de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi que de bâtiments publics endommagés par les graves inondations de 1997-1998.

La performance et la qualité de la réalisation de ces projets ont été mesurées par le biais d'un système de notation basé sur les critères de *pertinence, efficacité, efficience, impact* et *pérennité.*

L'équipe chargée de l'étude se compose d'experts de l'environnement, de l'ingénierie civile et de l'impact socio-économique ; selon leurs premiers résultats, les objectifs des trois projets ont été atteints, grâce à l'efficacité des autorités centrales et locales responsables et à la rapidité d'intervention de la CEB.



SLOVÉNIE
Construction d'une maison de retraite à Tolmin, après le tremblement de terre de 1998 dans la vallée de Soca

Une autre opération approuvée cette année en **Roumanie** (€ 40 millions) concernera la protection contre les inondations et la pollution atmosphérique. Ce projet s'inscrit dans la suite du financement par la CEB du plan gouvernemental de reconstruction et de prévention.

Au cours de l'année, la Banque a financé 7 opérations dans 5 pays (**Allemagne, Bulgarie, Espagne, Hongrie** et **Italie**) ayant été frappés par des catastrophes naturelles majeures.

Ainsi, en **Espagne**, un projet portant sur le financement partiel de la réhabilitation du réseau routier de Galice, touché par les tempêtes de 2000 et 2001, a été intégralement financé cette année.

CATASTROPHES NATURELLES OU ÉCOLOGIQUES : PRÉVENTION ET RECONSTRUCTION

L'aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques est un des secteurs d'intervention statutaires de la CEB. Dans ce cadre, elle s'attache à apporter des réponses adaptées à l'urgence des besoins et à la nécessité de mener une action durable, dans une perspective à long terme de prévention.

S'agissant de la prévention, la Banque poursuit ses efforts de promotion d'une meilleure coopération entre tous les intervenants, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des services d'intervention d'urgence ou des autres organismes internationaux. Pour ce faire, la CEB souligne auprès de ses partenaires et contreparties la nécessité de mettre en commun les compétences de tous, afin de fournir une aide toujours plus efficace et adaptée aux pays dans lesquels les services de protection civile et la capacité institutionnelle doivent être améliorés.

De plus, la Banque intervient dans des délais très courts, à la suite de catastrophes, afin de permettre le démarrage rapide des actions d'urgence et, à plus long terme, la reconstruction des régions sinistrées, la réparation des régions dévastées, la sécurisation des ouvrages et la prévention de dommages futurs.

De nombreux exemples illustrent la variété des actions menées depuis quelques années par la Banque pour redonner vie aux zones touchées par des phénomènes exceptionnels.

En Pologne, suite aux inondations de l'été 1997 dans le sud du pays, le financement de la reconstruction et de la mise en place d'infrastructures de régulation du niveau de l'eau, de consolidation des rives, des canaux et des rivières, s'est achevé.

En Hongrie, la Banque est intervenue en urgence pour faire face aux conséquences des inondations dans le bassin de la Tisza.

La Banque a également continué à financer deux projets de reconstruction et de mesures de prévention à la suite de tremblements de terre en Grèce et en Slovénie.

Enfin, en Turquie, la reconstruction des zones détruites par le tremblement de terre qui avait touché la région de Marmara au cours de l'été 1999, a pu être menée à son terme. Cette intervention aura permis de reconstruire plus de 20 000 logements, aux normes anti-sismiques.



Par ailleurs, en **Hongrie**, la Banque a versé de nouveaux montants pour le financement partiel de travaux de protection, à la suite des crues de la Tisza et de ses affluents au cours de l'été 2002.

De même, deux autres opérations en **Italie** pour la reconstruction et la réhabilitation d'infrastructures, bâtiments et autres ouvrages endommagés par les tremblements de terre de l'automne 1997, principalement dans les régions des Marches et de l'Ombrie, ont pu être achevées cette année.

Enfin, en **Bulgarie**, la CEB a poursuivi le financement, impliquant une contribution du Compte Fiduciaire Sélectif, de la remise en état et de la consolidation des rives du Danube et de la Mer Noire.

2. Protection de l'environnement

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Parallèlement à son action spécifique en la matière, il convient de rappeler que la Banque considère de façon systématique les aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit.

Au cours des 5 dernières années (1999-2003), la Banque a approuvé de nouvelles opérations dans 11 pays **(Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie** et **Suède)** pour un montant cumulé de € 693,6 millions. Cette année, de nouvelles opérations ont été approuvées avec des institutions bancaires en **Allemagne** et en **Italie** (dans les deux cas au bénéfice de **pays en transition**), en **Finlande**, en **Pologne** et en **Suède**, pour un montant total de € 66,4 millions.

Ainsi, en **Italie**, un programme de prêts de € 20 millions en faveur de la protection de l'environnement (sur un montant total de € 100 millions), a été mis en œuvre à travers Banca OPI au bénéfice final de **pays en transition**. Il prévoit des investissements visant notamment à préserver l'environnement naturel en facilitant l'adaptation de la structure industrielle et sociale de ces pays aux normes environnementales européennes, dans le respect de l'acquis communautaire.



BELGIQUE
Gestion et traitement des déchets solides à Houthalen

Plusieurs programmes sectoriels multi-projets ont par ailleurs été approuvés cette année en **Pologne**. Parmi ceux-ci, un programme de prêts (€ 25 millions) en faveur de la protection de l'environnement, avec Bank Ochrony Srodowiska (BOS), sur un total approuvé de € 50 millions, prévoit de financer partiellement les besoins en investissements des communes polonaises en matière d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement en milieu urbain. Quelque 500 communes devraient pouvoir bénéficier de ce programme, ce qui représente près de 6 millions d'habitants.

En termes de décaissements pour l'année 2003, 9 opérations, situées dans 8 pays d'intervention **(Chypre, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie** et **Suède)**, ont reçu un montant cumulé de € 36,8 millions, dont € 10,3 millions en faveur de **pays en transition.** Parmi ces opérations, 3 programmes de prêts ont été financés intégralement.

3. Sauvegarde du patrimoine historique et culturel

La CEB intervient dans le cadre de projets ayant pour finalité la protection et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel.

Depuis 1999, la Banque a approuvé de nouvelles opérations pour un montant total de € 246,7 millions dans 8 pays **(Croatie, Espagne, Finlande, France,**





ROUMANIE
Bucarest - Réhabilitation de l'Athénée

Italie, Portugal, Roumanie et **République slovaque**). L'intervention de la Banque dans ce secteur s'est traduite en 2003 par l'approbation de 5 nouvelles opérations, pour un total de € 168 millions, ce qui représente 8% du montant total des projets approuvés.

En **Espagne**, un projet (€ 3 millions) ayant pour but de réhabiliter et restaurer une partie du patrimoine historique dans la région de Castille-La-Manche a été approuvé.

Par ailleurs, en **Italie**, un programme de prêts de € 150 millions a été approuvé cette année. Cette opération a bénéficié en 2003 de premiers versements pour la mise en œuvre de travaux d'entretien, de restructuration et de réhabilitation de sites ou monuments, de musées et de centres-villes historiques, dans différentes régions possédant un patrimoine artistique et culturel de grande valeur.

La Banque a également approuvé et financé en totalité cette année, en **Roumanie**, un projet pour un montant de € 2,5 millions. Ce financement a ainsi permis de réaliser les travaux de restauration de la salle de concert de l'Athénée et de sa coupole à Bucarest. L'Athénée est la première salle de concert de Roumanie et un symbole de vie artistique et culturelle de ce pays.

Enfin, un programme de prêts d'un montant de € 10 millions pour la protection du patrimoine (sur un montant total de € 100 millions répartis sur plusieurs secteurs) a été approuvé et sera mis en œuvre dans plusieurs **pays en transition**, à travers Banca OPI **(Italie)**.

S'agissant des prêts décaissés, ceux-ci ont représenté cette année un total de € 59,3 millions dans ce secteur.

Trois opérations ont été achevées cette année en **Hongrie**, en **Italie** et en **Roumanie**. Par ailleurs, un autre projet, mis en œuvre en **Espagne**, a bénéficié de premiers versements. La CEB a également poursuivi le décaissement de tranches supplémentaires, en **République slovaque**, pour la réhabilitation et la modernisation de la bibliothèque de l'Université de Bratislava, classée monument historique.



ITALIE
Reconstruction du village historique de Serravalle del Chianti, dans la région des Marches, détruit par un tremblement de terre.

III - DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La CEB contribue au développement du capital humain à travers ses financements en matière d'éducation et de santé. La Banque intervient dans ces deux secteurs, tant du point de vue de la construction ou de la réhabilitation d'infrastructures que de celui de la fourniture d'équipements adaptés aux besoins des populations concernées.

On rappellera que ces deux secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement

équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes d'éducation et de santé sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national de l'Europe, et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 1999-2003, un montant cumulé de € 2,4 milliards en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2003, le montant des approbations de projets a été de € 990,6 millions (soit 46% du total des projets approuvés), dont € 187 millions en faveur des **pays en transition.**

Parallèlement, depuis 1999, les prêts décaissés en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de € 2,1 milliards, soit 24,9% du total des décaissements. Pour la seule année 2003, ce montant a été de € 683,4 millions, dont € 29,4 millions au bénéfice des **pays en transition.**

1. Éducation

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction, la modernisation d'infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements pédagogiques modernes.

Au cours des dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations dans **17 pays**[4] pour un montant cumulé de € 1 161,5 millions (1999-2003). En 2003, le montant total des approbations dans ce secteur s'est élevé à € 507 millions, soit 24% du montant total des projets approuvés.

Ainsi, en **Allemagne**, un programme de prêts (€ 10 millions, sur un total approuvé de € 20 millions), mis en œuvre à travers Deutsche Kreditbank, a été approuvé. Ce programme prévoit le financement partiel de projets publics et privés en matière d'éducation, y compris les infrastructures connexes, dans les Länder d'Allemagne orientale.

La Banque a également approuvé cette année plusieurs opérations pour soutenir les efforts de modernisation du système éducatif menés dans



PORTUGAL
Jardin d'enfants à Caldelas, Guimares

différents pays. Ainsi, à **Chypre**, un important projet (€ 200 millions) permettra de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement chypriote pour restructurer l'ensemble de l'enseignement scolaire. Ce projet devrait permettre la mise en œuvre de nouveaux programmes scolaires, l'adaptation des bâtiments, et le renforcement des ressources pédagogiques.

De même, de nouvelles opérations ont été approuvées cette année en **Espagne, Finlande, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie** et **Suède**.

S'agissant des décaissements réalisés en faveur de l'éducation, la Banque a versé en 2003 un total de € 315,6 millions. Ces versements ont été réalisés dans 12 pays **(Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, Pologne, Roumanie** et **Suède)**.

A **Chypre**, la Banque a décaissé un nouveau montant dans le cadre du projet de reconstruction du campus de l'Université de Nicosie.

4. Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Islande, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie et Suède.





GRÈCE
Ecole primaire à Chania

En **Estonie**, une nouvelle contribution a été versée pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, comme la réhabilitation de résidences universitaires. Différents projets dans le secteur de l'éducation (rénovation et construction d'écoles primaires et secondaires et de crèches en **Finlande** et en **Islande** et réhabilitation d'établissements pré-universitaires en **Roumanie**) ont également bénéficié cette année de nouveaux versements.

Enfin, en **Norvège**, la CEB a procédé à un dernier versement (€ 24,4 millions) en faveur d'une opération ayant pour but de financer partiellement la construction et la réhabilitation d'établissements d'enseignement et d'infrastructures de base.

2. Santé

Favoriser l'accès de tous à des services de santé fiables contribue à l'édification d'une plus grande cohésion sociale en Europe. C'est ainsi que, dans le secteur de la santé, la CEB participe au financement de la construction, de la rénovation et de la modernisation d'infrastructures médicales comme des centres de soins de proximité, des hôpitaux, des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant cumulé de € 1 215 millions en faveur de **20 pays**[5]. Pour la seule année 2003, le montant total des projets approuvés dans ce secteur s'est élevé à € 484 millions, soit 23% du montant total des approbations.

Parmi les faits marquants des interventions de la CEB en 2003 dans le secteur de la santé, un premier projet a été approuvé en faveur de la **Moldova**, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de transfusion sanguine (voir encadré ci-contre).

RÉFORME DES SYSTÈMES DE TRANSFUSION SANGUINE EN BULGARIE ET EN MOLDOVA

Depuis 1995, la CEB a financé deux projets d'amélioration de la qualité des soins et de réforme des systèmes de transfusion sanguine. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du soutien que la Banque apporte au processus de réforme et de modernisation des systèmes nationaux de santé.

Ainsi, une première opération, approuvée en 1995 pour un montant de € 8,3 millions, avait pour objectif d'améliorer l'efficacité des prestations médicales et de faciliter la restructuration du système de transfusion sanguine en Bulgarie. Ce projet a permis de mettre en place un réseau performant de transfusion sanguine et de permettre un meilleur accès à des services de soins et de santé fiables.

Par ailleurs, en 2003, la Moldova s'est adressée à la Banque pour la première fois pour un programme d'amélioration de la gestion et de la qualité des services de transfusion sanguine, à toutes les étapes du processus, de la collecte à la transfusion (€ 6 millions). En perfectionnant l'offre et la qualité du sang et des produits sanguins, cet important projet contribuera notamment à pallier l'insuffisance des quantités de sang disponibles pour les patients qui en ont besoin et à prévenir la propagation des infections.

5. Albanie, Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Lituanie, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, Slovénie, Suède et Turquie.



Par ailleurs, un programme de prêts (€ 20 millions en faveur du secteur de la santé, sur un total approuvé de € 100 millions concernant d'autres secteurs d'intervention) sera mis en œuvre dans plusieurs **pays en transition**, à travers Banca OPI **(Italie).** Ce programme vise à améliorer la qualité des infrastructures sociales de santé grâce à l'achat de matériel médical, à la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de locaux existants.

Un autre programme de prêts a été approuvé et intégralement financé cette année en **Espagne** (€ 100 millions). Cette opération a permis de réaliser des investissements dans des infrastructures sanitaires (services de soins de santé primaire et infrastructures hospitalières) et sociales (centres de long séjour, centres pour personnes âgées, centres de soins palliatifs et centres de traitement des maladies mentales) en Catalogne.

En **Italie**, un autre programme de prêts (€ 75 millions dans le secteur de la santé, sur un total approuvé de € 150 millions, à travers Banca OPI) concernant les régions du Sud du pays, permettra de financer des équipements et infrastructures de santé et contribuera ainsi à la promotion du développement économique et social de ces régions.

La Banque a approuvé un montant de € 152,2 millions pour la construction d'un hôpital à **Malte** (Hôpital Mater Dei) qui bénéficiera de techniques thérapeutiques de pointe.

La CEB a par ailleurs approuvé et commencé à financer en 2003, un projet en **République slovaque** (€ 4,9 millions) qui concernera la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures dans 25 centres dispensant des services sociaux à des populations vulnérables.

En ce qui concerne les décaissements réalisés dans le secteur de la santé, le montant total s'est élevé en 2003 à € 367,9 millions, dont € 20,3 millions ont bénéficié à différents **pays en transition**.

Cette année, 20 opérations ont ainsi reçu des versements qui ont été réalisés en faveur de 12 pays **(Chypre, Croatie, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Norvège, République slovaque, Roumanie** et **Suède)**.



RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Réhabilitation de centres pour personnes handicapées

Enfin, en **Grèce**, un projet pour la construction et l'équipement des locaux de la Fondation de Recherche Biomédicale de l'Académie d'Athènes a reçu de nouveaux versements, permettant ainsi d'améliorer les conditions de recherche biomédicale et la formation universitaire.

En 2003, la répartition, tant des approbations de nouveaux projets que des décaissements, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont l'**intégration sociale**, la **gestion responsable de l'environnement** et le **développement du capital humain.**

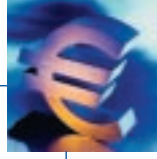
Cette année, ces financements ont permis de porter l'encours de prêts à € 9,9 milliards et le stock de projets en attente de financement à € 2,7 milliards. Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention pour les exercices à venir.



PROJETS APPROUVÉS
en 2003, par contrepartie

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS
Allemagne	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Programme PME/Pays en transition	50
	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Programme Infrastructures municipales/ Pays en transition	35
	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Programme Catastrophes naturelles	40
	Deutsche Kreditbank	Programme Éducation/Santé	20
Bulgarie	Raiffeisen Bank	Programme PME	20
Chypre	Gouvernement	Éducation	200
Croatie	Gouvernement	Réfugiés	39
Espagne	Institut Catalá de Finances, Barcelona	Programme Santé	100
	Institut Catalá de Finances, Barcelona	Santé	19
	Gicaman, Toledo	Santé	22
	Gicaman, Toledo	Modernisation rurale	9
	Gicaman, Toledo	Éducation	6
	Gicaman, Toledo	Patrimoine historique	3
	Xunta de Galicia	Modernisation rurale	56
Finlande	Municipality Finance, Helsinki	Programme Sectoriel Multi-projets	50
France	Crédit d'équipement des PME	Programme PME	50
Italie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	180
	Banca OPI	Programme Éducation/Santé	150
	Banca OPI	Programme Infrastructures municipales/ Pays en transition	100
	Dexia Crediop	Programme Patrimoine historique	150
	Banca Intesa	Programme PME / Pays en transition	20
Lettonie	Mortgage and Land Bank of Latvia, Riga	Programme PME	1
	Hansabanka, Riga	Programme PME	1
Lituanie	Gouvernement	Programme Éducation	6
	Siauliu Bankas, Siauliai	Programme PME	0,5
Malte	Gouvernement	Santé	152
Moldova	Gouvernement	Santé	6
Pologne	Bank Ochrony Srodowiska	Programme Environnement/ Infrastructures urbaines	50
	BISE Bank (Bank Inicjatyw Spoleczno-Ekonomicznych)	Programme Sectoriel Multi-projets	30
	Gouvernement	Programme PME	25
	Université de Varsovie	Éducation	5
Portugal	Banco Espirito Santo	Programme PME	50
	Instituto Nacional de Habitação	Programme Logement	50
République slovaque	Gouvernement	Santé	5
Roumanie	Gouvernement	Éducation	98
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	40
	Gouvernement	Patrimoine historique	2,5
Suède	Kommuninvest i Sverige AB, Orebro	Programme Sectoriel Multi-projets	108
Turquie	Gouvernement	Programme PME	200
TOTAL			2 149



ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2003

1. Une économie mondiale qui redémarre…

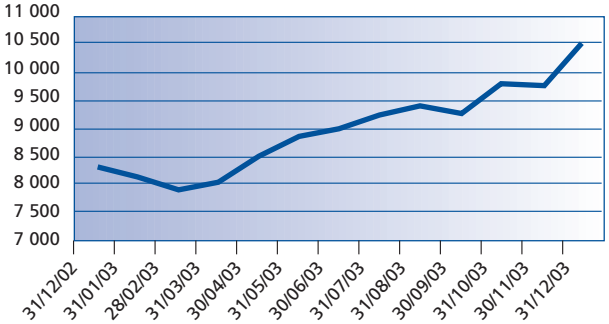
L'année 2003 a débuté dans les prémices de la guerre en Irak. Elle se termine par un regain de l'économie mondiale, que l'on peut observer d'ores et déjà en Asie, en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

Dès le second semestre 2003, l'économie mondiale a manifesté des signes de reprise, même si la vigueur de cette reprise n'apparaît pas encore clairement. Cette amélioration conjoncturelle résulte notamment de l'issue rapide du conflit en Irak, du redressement des places financières et de la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, les effets de l'éclatement de la bulle financière liée à la «nouvelle économie» sont en voie de se résorber, et les politiques de relance massive commencent à produire leurs effets. En conséquence, la croissance pour l'ensemble du monde, selon le FMI, est estimée à 3,2%.

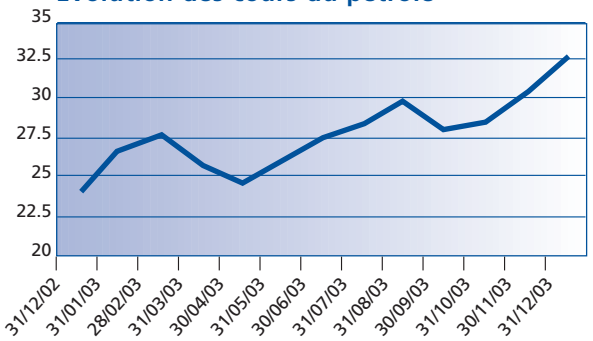
Par ailleurs, elle a été acquise au prix d'une dégradation des déficits du budget et de la balance courante, qui commence à inquiéter les marchés.

La spirale de baisse des marchés boursiers s'est interrompue pratiquement partout à partir de mars 2003, après une chute importante sous l'effet

Évolution de l'indice Dow Jones



Évolution des cours du pétrole



combiné des incertitudes tant économiques que géopolitiques, et les actions ont fortement remonté. Aux États-Unis et en Europe, la reprise a été tirée par les valeurs technologiques et les télécoms, comme en témoigne le redressement notable du Nasdaq qui a regagné 50% courant 2003. Le Dow Jones, pour sa part, a progressé de plus de 25% et l'Euro Stoxx 50 de près de 11%.

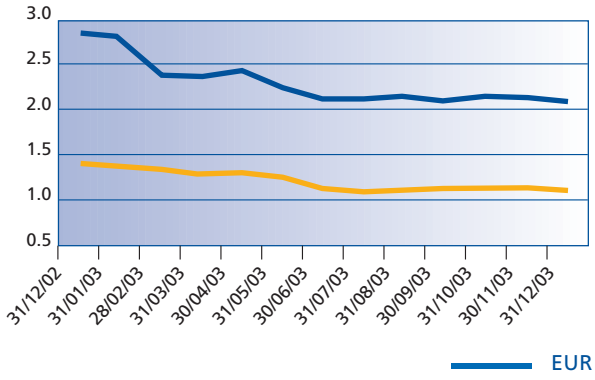
Les cours du pétrole ont affiché une tendance globale à la hausse. Les prix actuels s'inscrivent dans le contexte d'une hausse généralisée du prix des matières premières, en raison notamment des besoins très significatifs de la Chine, en pleine expansion.

2. …et tire la reprise, lente et encore incertaine, de la zone euro

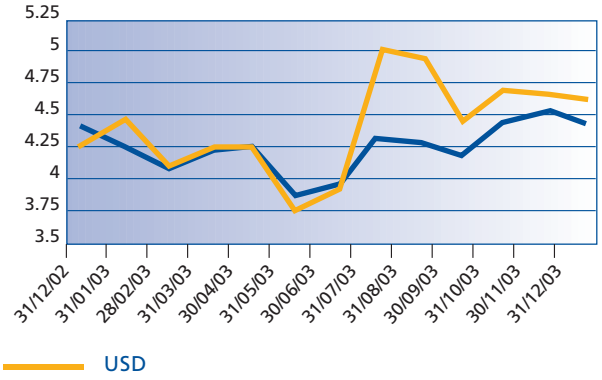
Après être tombée en quasi récession au premier semestre 2003, l'économie européenne s'est redressée pendant l'été et semble avoir également repris le chemin de la croissance. L'activité a progressé dans de nombreux pays à partir du troisième trimestre, portée par la vigueur de l'économie américaine et le retour de la confiance.

Cependant, sur l'ensemble de l'année, la croissance dans la zone euro devrait se limiter à 0,5%. En effet, pendant le premier semestre, la reprise a été bridée

Taux à 3 mois



Taux à 10 ans



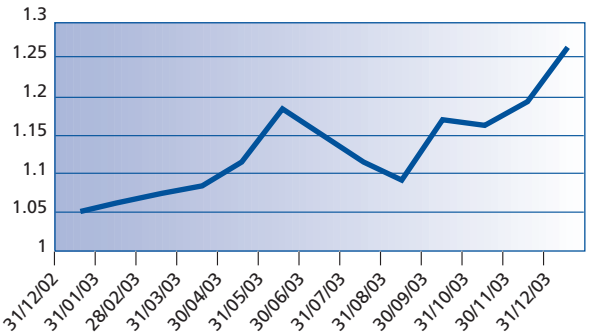
EUR USD

en grande partie par le recul de la production en Allemagne et en France. Ce recul résulte pour une large part d'une chute importante des exportations et de la faible demande intérieure. Cette année encore, le déficit budgétaire de l'Allemagne et de la France devrait dépasser le plafond de 3% autorisé par le Pacte de stabilité et de croissance. L'Italie est également confrontée à une hausse de son déficit public. L'Espagne, quant à elle, enregistre de bons résultats grâce à une accélération des dépenses de consommation, soutenues par la baisse de taux d'intérêt et l'amélioration notable du marché du travail. Elle devrait rester encore cette année le premier contributeur à la croissance de la zone euro, avec un taux de croissance de 2,4%.

La Banque centrale européenne a adopté une politique monétaire en vue de soutenir la reprise économique, réduisant à deux reprises son taux de refinancement, d'abord de 0,25% en mars, puis de 0,50% en juin, le ramenant à 2%. L'inflation devrait être de l'ordre de 2% en 2003, respectant ainsi les objectifs de la Banque centrale européenne.

Cela étant, l'appréciation continue de l'euro face au dollar américain (+20% depuis le début de l'année) peut constituer un frein à la reprise en Europe. Les taux longs en euro sont demeurés à un niveau très bas, oscillant dans une fourchette entre 3,90% et 4,55%.

Évolution du cours euro contre dollar US



3. Le rebond économique américain

Depuis le printemps, l'économie américaine a manifesté des signes de reprise qui semblent connaître une vigueur inégalée depuis fort longtemps. Dès le deuxième trimestre, la croissance s'est accélérée sous l'effet de la relance de la consommation, portée par la politique monétaire expansionniste de la Réserve fédérale, le programme de relance budgétaire massif du Gouvernement et les dépenses militaires exceptionnelles de la guerre en Irak.

S'ajoutent à cela l'augmentation des investissements des entreprises et le renforcement des échanges, dopés par la baisse du dollar, qui ont porté la croissance, en rythme annuel, à un taux inattendu de 8,2% au troisième trimestre.

L'activité a été fortement soutenue par le principal taux directeur de la FED, inscrit à 1% depuis le mois de juin. Ce taux, au plus bas depuis 1958, est inférieur de moitié au taux équivalent établi par la Banque centrale européenne.

En conséquence, pour 2003, les États-Unis devraient afficher une hausse de 3,1% du PIB.

Mais des incertitudes subsistent quant à l'ampleur de cette reprise. L'amélioration du marché du travail demeure fragile, la reprise semblant davantage marquée par des gains de productivité que par des créations d'emplois.



Par ailleurs, elle a été acquise au prix d'une dégradation des déficits du budget et de la balance courante, qui commence à inquiéter les marchés.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt à long terme en dollar affichent un retournement de tendance : après avoir fortement baissé jusqu'en milieu d'année, ils sont repartis à la hausse dans un environnement marqué, d'une part, par la dissipation des craintes déflationnistes liées à la reprise américaine, et d'autre part, par l'inquiétude que génère le creusement des déficits budgétaire et commercial américains.

4. Une reprise naissante au Japon

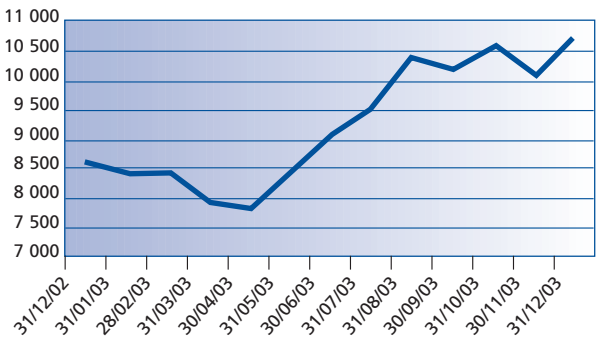
Depuis l'été, le Japon paraît avoir renoué avec la croissance et devrait voir son PIB croître de 2,5% sur l'ensemble de l'année. Cette reprise est tirée en grande partie par les exportations et la vigueur retrouvée des échanges mondiaux.

Après avoir atteint un point bas en avril, l'indice Nikkei 225 a progressé de près de 25% depuis le début de l'année.

Mais cette reprise, quoique encourageante, n'est pas sans zones d'ombres. Elle s'effectue sans véritable création d'emplois et le taux de chômage, qui devrait être de 5,5% cette année, pèse sur la demande domestique. Les banques n'ont toujours pas résolu tous leurs problèmes de créances douteuses.

Le Gouvernement poursuit ses efforts pour accélérer la restructuration du secteur bancaire et éliminer le risque de déflation. L'économie japonaise demeure, somme toute, encore très vulnérable.

Évolution de l'indice Nikkei 225



II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la CEB : le portefeuille d'investissement et le portefeuille de placement.

Le **portefeuille d'investissement** est composé d'obligations à taux fixe «plain vanilla» libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres éligibles au portefeuille d'investissement requièrent une notation minimale de AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'investissement est limité au montant des fonds propres disponibles (capital libéré, réserves, Fonds pour Risques Bancaires Généraux) augmentés de la provision pour le fonds de pension du Personnel.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition. Par nature, les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

En 2003, la CEB a procédé à l'achat de titres d'investissement à hauteur de € 175 millions, assortis de maturités s'échelonnant entre 5 et 30 ans. 78% de l'encours de ce portefeuille est noté triple A.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

Le **portefeuille de placement** est composé de titres de maturité inférieure ou égale à 7 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture («asset swaps»). Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP («Euro Commercial Paper»). Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres de placement long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 1 milliard. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale pré-requise est de A-1 ou P-1.

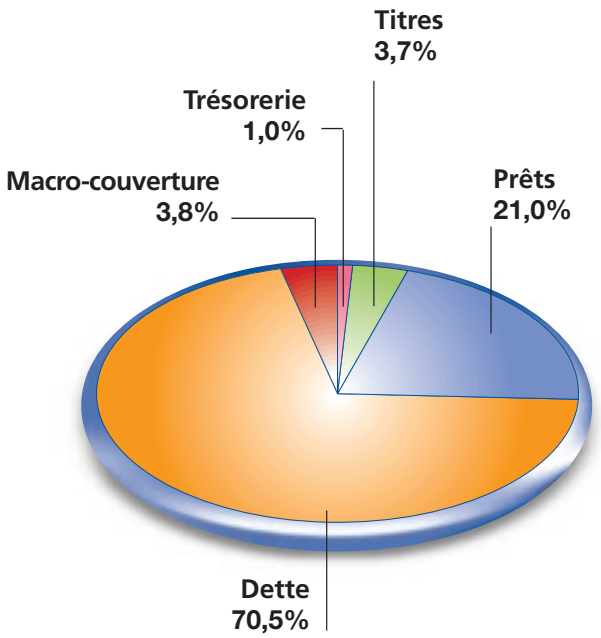
Au 31 décembre 2003, l'encours total du portefeuille de placement s'élève à € 1 634 millions, pour moitié à long terme. Les titres de ce portefeuille sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

Ces placements sont majoritairement libellés en euro et en dollar US, ces devises constituant le réservoir de liquidité de la CEB.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de direction. La CEB, en tant qu'utilisateur final («end-user»), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2003, la distribution des produits dérivés par type de couverture est la suivante :



Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la CEB a adopté des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie Politique de Gestion intégrée des risques (voir page 43).

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2003, 95% de l'encours de swaps de la CEB sont collatéralisés. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2003

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2003, la Banque a emprunté un montant total de € 2,4 milliards, réparti en 23 opérations de financement dont 4 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, inférieur au volume de financement atteint en 2002 (€ 3,4 milliards), a répondu à plusieurs objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts, légèrement supérieurs à ceux de 2002
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la CEB (€ 967 millions), qui ont été sensiblement moins importantes en 2003 qu'en 2002.

Le volume de ressources levées en 2003 a également permis à la CEB de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans, incluant les projets approuvés, soient disponibles en liquidité.



EMPRUNTS LANCÉS EN 2003

Date de versement	Devise	Durée	Montant nominal	Chef de file / Arrangeur
21/01/2003	USD	7 ans	750 000 000	BNP Paribas plc / Dresdner Kleinwort Wasserstein
13/02/2003	JPY	15 ans*	1 000 000 000	Norinchukin International plc
14/02/2003	USD	4 ans 10 mois**	100 000 000	Royal Bank of Canada Europe Ltd.
25/02/2003	USD	3 ans 8 mois	500 000 000	BNP Paribas plc / Crédit Suisse First Boston Europe Ltd.
03/03/2003	JPY	30 ans*	1 300 000 000	Mizuho International plc
06/03/2003	JPY	30 ans*	1 300 000 000	Mizuho International plc
10/03/2003	JPY	20 ans*	1 500 000 000	Daiwa Securities SMBC Europe Ltd.
17/03/2003	JPY	30 ans*	1 100 000 000	Mizuho International plc
21/03/2003	TWD TWD	6 ans 7 ans	1 000 000 000 9 000 000 000	Chinatrust Commercial Bank Chinatrust Securities Co Ltd.
24/03/2003	JPY	30 ans*	1 500 000 000	Daiwa Securities SMBC Europe Ltd.
26/03/2003	JPY	30 ans*	1 200 000 000	Mizuho International plc
27/03/2003	JPY	30 ans*	1 100 000 000	Mizuho International plc
03/04/2003	JPY	30 ans*	550 000 000	Mizuho International plc
10/04/2003	USD	6 ans 9 mois**	100 000 000	Dresdner Kleinwort Wasserstein
22/04/2003	USD	10 ans	500 000 000	BNP Paribas plc / Daiwa Securities SMBC Europe Ltd.
06/05/2003	JPY	30 ans*	500 000 000	Daiwa Securities SMBC Europe Ltd.
07/05/2003	AUD	8 ans 8 mois**	50 000 000	TD Securities
22/05/2003	JPY	30 ans*	1 000 000 000	Tokyo-Mitsubishi International plc
07/07/2003	USD	6 ans 6 mois**	150 000 000	Dresdner Kleinwort Wasserstein
26/08/2003	JPY	30 ans*	500 000 000	Mizuho International plc
16/09/2003	JPY	20 ans*	500 000 000	Nomura International plc
25/11/2003	JPY	30 ans*	600 000 000	Tokyo-Mitsubishi International plc
25/11/2003	JPY	30 ans*	500 000 000	Mizuho International plc

* *avec option de remboursement anticipé*
** *opérations d'abondement de souche existante*

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la CEB continue de combiner des opérations «benchmark» sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2003, 82% des fonds levés par la CEB ont été libellés en dollar US contre 89% en 2002. Le dollar taiwanais arrive loin derrière en seconde position, avec 12% des fonds levés. Les autres devises dans lesquelles émet la CEB sont faiblement représentées. Il s'agit du yen japonais (5%) et du dollar australien (1%). La place prépondérante du dollar américain, swapé en euro flottant, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché.

La quasi-totalité de ces opérations d'emprunt ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2003 a été raccourcie à 6 ans et 5 mois, contre 7 ans et 5 mois pour 2002. Le tableau de la page 39 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Près de 70% des émissions du programme ont été lancées à sept ans et plus, afin d'assurer le refinancement des prêts de la CEB et de ne pas ouvrir de gaps de trésorerie sur les exercices à venir. Les émissions assorties d'une option de remboursement anticipé au bout d'un an, libellées exclusivement en yen, représentent 4% des fonds levés. De petite taille, elles constituent une poche de liquidité de courte durée que la CEB reconstitue au fur et à mesure que ces émissions arrivent à échéance.

Le programme MTN multidevises, d'un plafond de € 15 milliards, a été mis à jour en octobre 2003 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la CEB aux nouveautés du marché financier. La CEB recourt à ce programme de façon prioritaire chaque fois que possible.

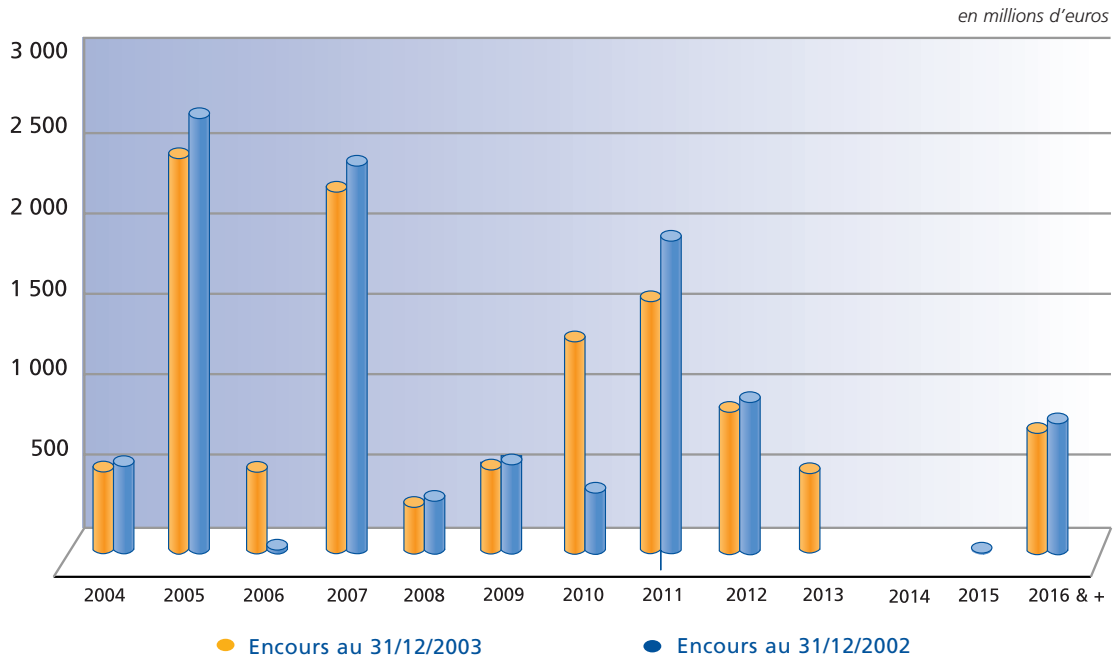
2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2003, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 10 457 millions, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

La CEB a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 216 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 109 millions.

Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité se présente comme suit :

Décomposition de la dette par maturité en 2003 et 2002 (en fin d'année)





V - RÉSULTAT ET RATIOS

1. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2003, le total du bilan s'élève à € 14,8 milliards, en augmentation de 4% par rapport au 31 décembre 2002.

- A l'actif, l'encours de prêts, en progression sensible (+ 5,9%), atteint € 9,9 milliards. En ligne avec les objectifs du plan de développement 1999-2004, cette évolution traduit notamment la très forte augmentation des encours de prêts en faveur des pays en transition, soit € 1,1 milliard (+ 43%) au 31 décembre 2003.

- Au passif, les ressources de trésorerie et dettes, qui assurent le financement du portefeuille de prêts et les réserves de liquidité, enregistrent une diminution globale de 5,3%.

L'augmentation significative du poste «Autres passifs» provient pour l'essentiel de l'augmentation de € 1,2 milliard par rapport à 2002 du compte technique d'ajustement sur devises. Ce montant représente la moins-value latente sur swaps de devises, qui résulte de l'appréciation de plus de 20% de l'euro par rapport au dollar US au cours de l'exercice 2003. Les fonds propres disponibles, y compris le résultat 2003 avant affectation, progressent de 6%, sous l'effet conjugué de l'affectation aux réserves du résultat 2002, du versement par la Moldova du solde dû au titre de sa contribution au capital et aux réserves (mars 2003) et de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine (décembre 2003).

BILANS SIMPLIFIÉS

en millions d'euros

	Exercice 2003	Exercice 2002	Variation Montant	Variation %
ACTIF				
Emplois de trésorerie [1]	2 586	2 583	3	0,1
Encours de prêts	9 903	9 349	554	5,9
Titres d'investissement	1 513	1 439	74	5,1
Autres actifs [2]	784	846	(62)	(7,3)
TOTAL ACTIF	**14 786**	**14 217**	**569**	**4,0**
PASSIF				
Ressources de trésorerie	101	86	15	17,8
Emprunts et dettes obligataires	10 494	11 091	(597)	(5,4)
Autres passifs [2]	2 717	1 650	1 067	64,7
Capitaux propres et FRBG [3]	1 474	1 390	84	6,0
TOTAL PASSIF	**14 786**	**14 217**	**569**	**4,0**

(1) Y compris les titres de placement
(2) Ces postes incluent notamment l'ensemble des créances ou dettes rattachées
(3) Y compris FRBG, résultat de l'exercice avant affectation (hors capital appelé non encore versé et réserves à recevoir incluses dans «Autres actifs»).

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

en millions d'euros

	Exercice 2003	Exercice 2002	Variation Montant	Variation %
PRODUIT NET BANCAIRE	**104,9**	**112,0**	**(7,1)**	**(6,3)**
Charges générales d'exploitation	(23,5)	(20,8)	2,7	13,0
Reprises nettes de provisions sur prêts	4,6	4,0	0,6	15,0
Gain sur actifs immobilisés	0,9	-	0,9	100,0
RÉSULTAT NET	**86,9**	**95,2**	**(8,3)**	**(8,7)**
Taux de rendement des fonds propres (ROE)*	6,3%	7,4%		

** avant affectation du résultat*

2. Évolution du résultat

Le résultat net de l'exercice est de € 86,9 millions, contre € 95,2 millions l'exercice précédent. Cette diminution (- 8,7%) s'explique par :

1. Une contraction du produit net bancaire (résultat d'exploitation avant provisions) de - € 7,1 millions, soit - 6,3%. Cette diminution résulte de plusieurs facteurs conjoncturels :

- un décalage dans le temps entre les opérations de refinancement (émissions au 1er trimestre 2003) et les décaissements de prêts (principalement au 2ème semestre 2003), d'une part, et un décalage entre les dates de ré-indexation des taux variables des postes de l'actif et des postes du passif du bilan d'autre part, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt.
- une diminution du volume des opérations de rachats de dettes qui avaient contribué de manière significative au produit net bancaire en 2002.

2. Une augmentation des charges générales d'exploitation (y compris amortissements de l'exercice) de + 13%, qui provient principalement de la progression de la masse salariale, sous l'effet d'une légère augmentation des effectifs permanents et celui, plus sensible, de l'évolution statutaire des rémunérations.

Finalement, la CEB conserve un niveau de résultat proche de la moyenne constatée au cours des 5 derniers exercices (- 4,8%), alors même que la baisse sensible des taux d'intérêt a pesé sur la rentabilité du portefeuille d'investissement, auquel sont adossés les fonds propres disponibles.

3. Ratios financiers

Les limites des ratios de contrôle arrêtés par le Conseil d'administration ont été respectées tout au long de l'exercice 2003 :

- ***Ratio de gearing*** : rapport entre le total de l'encours de prêts et des garanties données au total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves, FRBG et résultat). Au 31 décembre 2003, le ratio est de 2,30 pour une limite de 2,5.

- ***Ratio d'endettement*** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2003, le ratio est de 2,89 pour une limite maximale de 4.

- ***Ratio de portefeuille*** : rapport des encours cumulés des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, «repos») et le montant des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2003, le ratio est de 0,94 pour une limite maximale de 1,5.

- ***Ratio de liquidité*** : rapport entre, d'une part, le total de l'encours des opérations de trésorerie et des titres des portefeuilles de placement et de transaction d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et, d'autre part, le montant des besoins nets de trésorerie à 3 ans, y compris le stock de projets à financer. Au 31 décembre 2003, le ratio est de 104% pour un seuil minimum de 50%.



POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à 3 différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

La stratégie mise en place par la CEB vise ainsi à assurer une couverture globale de ces mêmes risques.

I - RISQUE DE CRÉDIT

1. Principes généraux

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie.

Pour y faire face, le **Département de Gestion des Risques** a la responsabilité de l'évaluation et du suivi de l'ensemble des risques de crédit de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan.

Le **Comité des Risques**, composé de représentants de la Direction Générale de la CEB, constitue le pivot du dispositif de gestion des risques. A ce titre, il décide des limites sur la base des propositions soumises par le Département de Gestion des Risques. Ce Comité intervient en outre sur toute question d'ordre prudentiel (recommandations du Comité de Bâle), mais aussi opérationnel (nouveaux instruments de financements, mécanismes de garanties…).

L'analyse du risque pays repose sur une approche globale, en termes de portefeuille, conforme aux objectifs stratégiques de la CEB et tenant compte de la segmentation de ses risques par pays et par groupes de pays.

Cette démarche permet de définir des limites à différents niveaux : limite globale tous pays confondus, limite par groupe de pays et par pays, ces mêmes limites étant subdivisées en sous-limites sur les opérations de prêts d'une part et sur les opérations financières d'autre part.

L'analyse du risque de contrepartie, selon la nature de ces dernières (institutions bancaires, collectivités locales…), repose sur des modèles internes permettant de déterminer une limite maximale théorique d'encours.

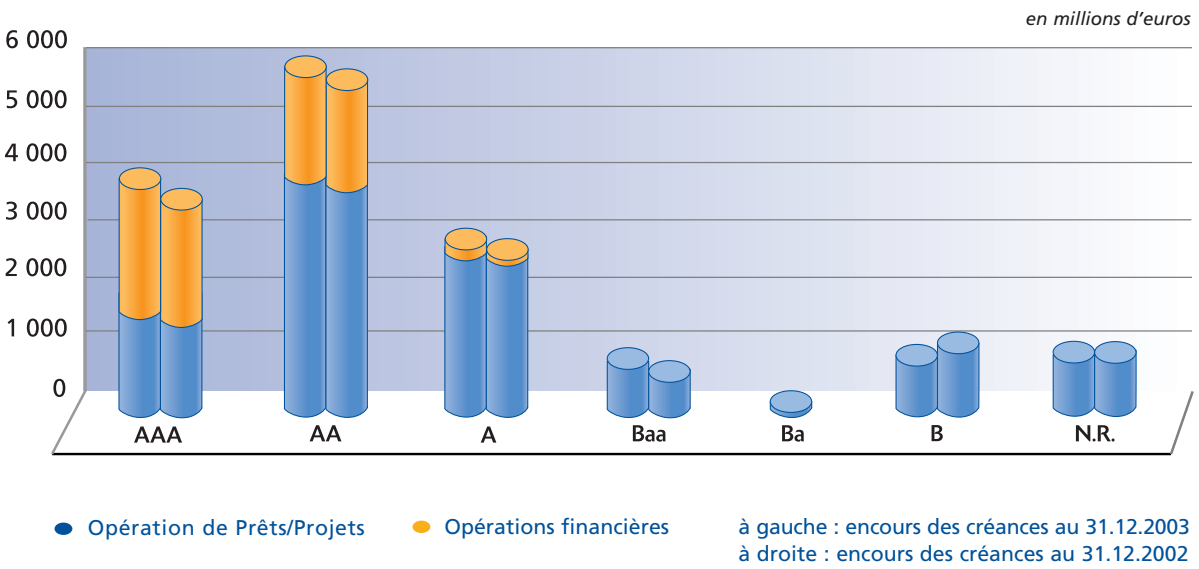
La révision des limites pour chaque contrepartie a lieu au minimum une fois par an et chaque fois que la situation économique ou financière d'une contrepartie le justifie. Les systèmes informatiques de suivi des limites permettent de contrôler en temps réel la conformité des opérations avec les limites autorisées.

L'analyse des grands risques : en application des recommandations du Comité de Bâle et des Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure en permanence du respect de la limite de 25% des ressources propres de la CEB pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties et de 800% pour l'ensemble des grands risques.

2. Portefeuille de prêts

L'encours de prêts au 31 décembre 2003 s'élève à € 9,9 milliards, réparti entre 29 pays, contre 9,3 milliards à fin 2002. La répartition de cet encours par notation présentée dans le graphique page 44 montre une progression sensible des encours notés AAA (+19,9%). Les contreparties assorties d'une notation égale ou supérieure à A représentent 77,8% du total de l'encours au 31 décembre 2003, contre 76,0% en 2002. Ainsi, l'augmentation significative de l'encours de prêts en faveur des pays en transition (+ 43%) n'a pas eu pour conséquence une détérioration du profil de risque du portefeuille de prêts.

Évolution de l'encours des créances[1] par notation[2]



1. Encours en risques (pour les swaps, valeur actuelle nette ou «net present value» + add-on)
2. La notation selon les recommandations du Comité de Bâle II a été retenue, après prise en compte des garanties reçues

La distribution par nature d'emprunteurs est restée inchangée : les États, administrations publiques centrales et collectivités locales constituent 37% de l'encours au 31 décembre 2003, les contreparties bancaires et institutions financières spécialisées 63% au 31 décembre 2003.

Afin de maintenir des règles de prudence conformes aux meilleures pratiques, la CEB retient une couverture «ex-ante» des risques de crédit non identifiés ; cette dernière est calculée en appliquant, sur l'encours du portefeuille de prêts, les statistiques de probabilités de défaut publiées par les agences de notation.

Au 31 décembre 2003, on constate que l'accroissement significatif de l'encours de prêts (+ 5,9% par rapport à 2002) ne s'est pas produit au détriment de la qualité de ce dernier, au contraire. On peut en effet souligner les évolutions suivantes :

- diminution du poids relatif des contreparties «spéculatives». L'encours de la Turquie (noté B1 par Moody's) a diminué de 22,9% par rapport à décembre 2002.

- augmentation de la part relative des contreparties notées Aa, qui représentent environ 45% de l'encours total des prêts à fin 2003, contre 38% en 2002.

Au 31 décembre 2003, le montant des créances provisionnées ne concerne que la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro, pour un montant de € 32,3 millions, en diminution par rapport à 2002 (€ 36,5 millions), compte tenu des remboursements des arriérés enregistrés en 2003.

3. Portefeuilles obligataires

Les titres éligibles au portefeuille d'investissement doivent bénéficier d'une notation à long terme au moins égale, soit à AA– de la part de Standard & Poor's et Aa2 de la part de Moody's, soit à AA de Standard & Poor's et Aa3 de Moody's. Pour les opérations du portefeuille de placement d'une durée inférieure à un an, la notation minimale exigée est de A-1 chez Standard & Poor's ou P-1 chez Moody's.

Au cours de l'exercice 2003, le Comité des Risques a décidé de procéder à la cession d'un titre d'investissement, compte tenu de la dégradation continue de sa notation par les agences. Cette cession partielle a généré une plus value nette de € 0,9 million.



4. Produits dérivés

En tant qu'utilisateur final, («end-user»), la CEB n'a recours aux produits dérivés que dans le but exclusif de couvrir ses risques (voir page 38).

Les opérations sur produits dérivés requièrent, au préalable et dans tous les cas, une autorisation d'engagement maximal sur la contrepartie émettrice, accordée par le **Comité des Risques**, et la signature préalable d'un contrat-cadre (par exemple «ISDA Master Agreement»). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (Credit Support Annex) avec la CEB.

La politique active de gestion de contrats de collatéraux a été systématisée par la CEB afin de réduire le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, 95% de l'encours des produits dérivés sont collatéralisés, contre 89% à fin 2002.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des instruments financiers de hors-bilan (swaps de taux, swaps de devises et caps) pour leur montant notionnel.

A compter de 2003, l'ensemble des transactions de swaps est valorisé en «valeur actuelle nette» et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué, permettant l'exécution des appels de marge en cas de nécessité.

II - RISQUE DE MARCHÉ

1. Risque de taux et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des cours de change.

La stratégie de gestion actif-passif est décidée par le **Comité ALM**, constitué des membres de la Direction Générale de la CEB. Le Service de gestion Actif-Passif (ALM), au sein de la Direction Générale des Finances, assure la gestion opérationnelle de ces risques.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux repose sur une politique de couverture systématique des éventuelles positions permettant de limiter au minimum le risque de taux de la CEB.

Le portefeuille obligataire ne présente pas de risque de taux, à l'exception du portefeuille d'investissement, adossé aux fonds propres. Les titres du portefeuille de placement sont financés par des ressources à taux flottant et procurent, soit directement, soit par le biais d'un swap, un rendement à taux flottant.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position. Le risque résiduel, qui résulte de la formation des résultats

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE HORS-BILAN

en millions d'euros

Maturité	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	10 ans et plus	Total 2003
Instruments de taux[1]	214	3 291	1 642	1 294	6 441
Instruments de devises[1]	456	3 664	4 377	375	8 872
Total **(a)**	670	6 955	6 019	1 669	15 313
dont : collatéralisés ***(b)***	419	6 518	6 003	1 624	14 564
(b)/(a)	**63%**	**94%**	**100%**	**97%**	**95%**

1. Le montant des devises à recevoir a été retenu pour le calcul de l'encours de swap à risque



dans des devises autres que l'euro, est systématiquement couvert sur une base mensuelle.

2. Risque de liquidité

La politique de liquidité est décidée par le **Comité de Financement**, composé de membres de la Direction Générale de la CEB, qui se réunit trimestriellement. Un reporting hebdomadaire de la situation de liquidité est présenté par ailleurs au **Comité de Direction Financière**. La CEB respecte un ratio de liquidité qui exige que les avoirs liquides représentent à tout moment au moins 50% des besoins nets de financement estimés sur les trois prochaines années. Au 31 décembre 2003, le ratio est de 104%.

III - RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ainsi qu'à la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle en la matière, la CEB s'engage en permanence à évaluer ses risques opérationnels, et à disposer des mesures de prévention adaptées, parmi lesquelles figurent :

- des procédures internes rigoureuses couvrant l'ensemble des activités et faisant l'objet de mises à jour régulières

- un recensement de tous les types d'événements ayant été ou étant susceptibles de causer des pertes, pour permettre une couverture financière et logistique adaptée

- un plan de continuité des activités, testé et mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution des activités.

En conformité avec les dispositions arrêtées par le Conseil d'administration en 2000, la CEB retient une approche forfaitaire pour la couverture des risques opérationnels par une allocation à due concurrence du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Une structure organisationnelle adaptée

En réponse à ces impératifs, la CEB a créé, en décembre 2002, une structure dédiée aux fonctions mentionnées ci-dessus, le Département de l'Organisation.

De plus, pour compléter ce dispositif, en 2003, un **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** a été mis en place, issu de la fusion du Comité des Procédures Internes et du Comité de Sécurité, qui existait précédemment. Il regroupe la Direction Générale de la CEB, il s'informe en matière de procédures internes et décide de la politique de sécurité de la CEB. Ce Comité constitue l'instance de pilotage des risques opérationnels de la CEB.

Des réalisations concrètes

La politique de sécurité, visant à assurer à la CEB une reprise de ses activités sous 24 heures en cas de sinistre majeur, a été poursuivie par le Département de l'Organisation et s'est matérialisée notamment par :

- la mise à jour détaillée du plan de continuité des activités de la CEB, incorporant les enseignements tirés des tests avec repli sur le site de secours, réalisés en mai 2003

- la mise en œuvre d'une approche globale en matière d'archivage.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

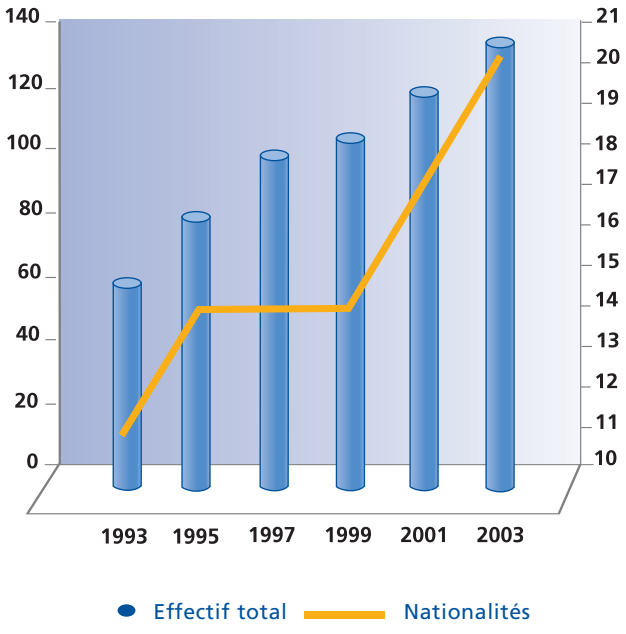
Afin d'accompagner l'évolution tant géographique que sectorielle de son activité et de satisfaire aux normes de qualité et de sécurité qui s'imposent aux banques multilatérales de développement, la CEB a substantiellement étoffé ses équipes au cours de ces dernières années.

Depuis 1994, la CEB a ainsi vu son effectif permanent croître en moyenne de 9% par an, même si un effort de modération a été enregistré en 2003. Au 31 décembre 2003, la CEB comptait au total 134 agents permanents et élus, ce qui demeure un nombre très raisonnable au regard de ses volumes d'activité.

La CEB accompagne cette politique de recrutement d'une démarche très active de diversification des nationalités représentées au sein de ses effectifs, en particulier au profit des plus récents États membres.

Entre 1993 et 2003, la CEB a ainsi vu le nombre de nationalités représentées au sein de ses équipes presque doubler, celui-ci étant passé, au cours de cette période, de 11 à 20 nationalités. Cet effort de diversification a été encore plus net au sein de l'encadrement, où ce nombre a presque triplé au cours de la même période, passant de 7 à 20 nationalités. Au total, les pays en transition représentaient, à fin 2003, près du tiers des nationalités représentées au sein de l'effectif (voir graphique).

Évolution du personnel et des nationalités représentées



Parallèlement, la CEB s'est attachée à poursuivre la modernisation de ses outils de gestion de ressources humaines.

La CEB s'est ainsi dotée, courant 2003, d'un nouveau site intranet, offrant aux agents de la Banque à la fois une réserve documentaire sur de nombreux aspects juridiques propres aux conditions de travail au sein de la CEB et une plate-forme d'information et de communication interne à la Banque.

L'introduction, à l'occasion de l'exercice d'évaluation des performances de 2003, de nouveaux formulaires d'appréciation a, par ailleurs, permis de rendre plus performant et plus précis le système d'évaluation des compétences. Simultanément, la CEB a engagé des réflexions complémentaires sur une possible évolution des éléments flexibles de son régime de rémunération.

Enfin, la CEB a poursuivi en 2003 son effort de renforcement des compétences de ses agents, reposant en particulier sur des programmes de formation internes adaptés aux spécificités de son activité.

ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

BILAN 50

COMPTE DE RÉSULTAT 51

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS 52

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 53

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 54

BILAN
Au 31 décembre 2003

En milliers d'euros

	NOTES	2003	2002
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		52	107
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	3		
Prêts		9 971 412	9 429 930
Autres créances		954 393	1 030 293
Portefeuille-titres	4	3 222 102	3 069 111
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	21 536	14 067
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	12	2 272	456
Autres actifs et comptes de régularisation	6	614 283	673 467
Total de l'actif		**14 786 050**	**14 217 431**
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7	46 318	56 755
Dettes représentées par un titre	8	10 882 732	11 505 868
Autres passifs et comptes de régularisation	9	2 293 911	1 173 951
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	10	55 746	53 120
Provisions pour risques et charges	11	33 722	38 081
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		144 000	144 000
Capital	12		
Souscrit		3 249 061	3 231 388
Non appelé		(2 885 326)	(2 869 604)
Appelé		363 735	361 784
Réserve générale		878 991	788 670
Résultat de l'exercice		86 895	95 202
Total du passif		**14 786 050**	**14 217 431**
HORS-BILAN			
Engagements de financement sur projets approuvés	3	2 170 985	1 906 488
Opérations sur instruments financiers à terme	16	17 318 099	16 423 106
Autres garanties données		3 736	138 406

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2003

En milliers d'euros

	NOTES	2003	2002
Intérêts et produits assimilés			
Prêts	13	253 287	328 081
Emplois de trésorerie		78 468	103 427
Titres d'investissement		81 775	80 597
Intérêts et charges assimilés		(307 877)	(399 490)
Produit net d'intérêts		**105 653**	**112 615**
Revenus des actions et autres titres à revenu variable		55	55
Résultat des opérations de change		(33)	(319)
Résultat des opérations du portefeuille de placement		(339)	44
Commissions et autres charges nettes d'exploitation		(475)	(445)
Produit net bancaire		**104 861**	**111 950**
Frais généraux administratifs	14	(21 240)	(18 950)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	5	(2 241)	(1 868)
Résultat brut d'exploitation		**81 380**	**91 132**
Variation nette des provisions	15	4 556	4 070
Gains sur actifs immobilisés	4	959	-
Résultat net		**86 895**	**95 202**

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres de la CEB au cours de l'exercice 2003 :

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2003	2002
Capital		
Capital souscrit	3 249 061	3 231 388
Capital non appelé	(2 885 326)	(2 869 604)
Capital appelé	**363 735**	**361 784**
Capital appelé non versé	(642)	(296)
Capital versé	**363 093**	**361 488**
Réserve générale		
Solde en début de l'exercice	788 510	728 395
Affectation du résultat de l'exercice précédent	90 000	85 000
Variation au cours de l'exercice	(1 149)	(24 885)
Solde en fin d'exercice	**877 361**	**788 510**
Résultat de l'exercice	86 895	95 202
Total des capitaux propres	**1 327 349**	**1 245 200**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		
Solde en début de l'exercice	144 000	144 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
Solde en fin d'exercice	**144 000**	**144 000**
Total des fonds propres et assimilés	**1 471 349**	**1 389 200**

Le résultat net de l'exercice 2002 a été affecté à hauteur de 90 millions d'euros à la réserve générale et de 5,2 millions d'euros au Compte Fiduciaire Sélectif.

En 2003, le capital souscrit a augmenté de 17,7 millions d'euros, suite à :

- la souscription du Luxembourg à la 5ème augmentation de capital pour 11,9 millions d'euros. Un montant de 1,3 million d'euros a été libéré par incorporation de réserves ;

- l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine pour 5,8 millions d'euros dont un montant de 0,6 million d'euros a été appelé. Sa contribution dans les réserves de la Banque s'élève à 1,6 million d'euros.

Par ailleurs, la Moldova a versé 456 milliers d'euros au titre du capital et des réserves.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2003	2002
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	86 895	95 202
Ajustements du résultat de l'exercice pour :		
- Corrections de valeur	1 174	3 033
- Variation des intérêts et commissions à recevoir	69 704	(131 808)
- Variation des intérêts et commissions à payer	(106 034)	142 138
- Surcote des titres d'investissement	1 725	2 175
Décaissements de prêts	(1 589 487)	(1 536 661)
Remboursements de prêts	829 041	619 480
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**(706 982)**	**(806 441)**
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Variation du portefeuille-titres	(217 087)	(284 084)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 033)	(3 745)
Variation des autres actifs	518	133
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**(225 602)**	**(287 696)**
Flux de trésorerie des activités de financement		
Souscriptions au capital et aux réserves	456	682
Emissions d'emprunts	2 030 718	2 951 973
Remboursements d'emprunts	(1 423 851)	(2 088 130)
Variation des emprunts à court terme	1 430	(262 485)
Variation des échanges de devises à livrer et à recevoir	264 162	335 414
Variation des autres passifs	13 799	(74 143)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**886 714**	**863 311**
Disponibilités en début de période	1 029 385	1 316 774
Variation nette des disponibilités	(45 870)	(230 826)
Variation de change sur disponibilités et équivalents	(30 502)	(56 563)
Disponibilités au 31 décembre	**953 013**	**1 029 385**

Les disponibilités se composent des créances et dettes dont l'échéance est à moins de trois mois :

	2003	2002
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	52	107
Créances sur les établissements de crédit	952 961	1 029 278
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Disponibilités au 31 décembre	**953 013**	**1 029 385**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 – Objectifs de la Banque

«La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales».
(Statut, Article II).

Dans le cadre du renforcement de son action en faveur de la cohésion sociale, conformément à la Résolution 1424 (1997), révisée en 2003, les domaines d'intervention de la Banque ont été étendus. Depuis 2001, la Banque peut, au delà de ses domaines prioritaires initiaux statutaires, contribuer au financement d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine historique. De même, le financement de projets d'investissement dans les PME/PMI, à l'origine de nombreuses créations d'emplois, constitue également un de ses axes majeurs d'intervention. Toujours en 2001, la Banque a procédé à la redéfinition de certains critères d'éligibilité applicables dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé, du logement social, ainsi que ceux régissant les programmes sectoriels multi-projets (PSM), en vue de mieux s'adapter aux réalités économiques et sociales de ses Membres.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes.

Note 2 – Principes comptables retenus

2.1 – Normes comptables

Les états financiers de la Banque ont été établis selon les règles comptables de la Banque, qui sont conformes aux principes généraux de la Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et des autres institutions financières. Les modifications de certaines normes internationales d'information financière et les réflexions encore en cours au sein des Autorités de régulation, liées notamment à la mise en place de la norme IAS 39, ont amené la Banque à ne pas retenir ces normes comme référentiel comptable.

Le bilan de la Banque est présenté, sauf indication contraire, selon la convention du coût historique.

2.2 – Monnaies

Pour l'établissement de ses états financiers, la Banque a utilisé l'euro comme monnaie de présentation conformément à l'Article IV (Section 1) de son Statut.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2003. Les charges et les produits sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la fin du mois correspondant. Les profits ou pertes de change résultant de la conversion des actifs et des passifs sont portés au compte de résultat.

2.3 – Portefeuille-titres

Les titres sont classés en fonction de :
- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transaction, investissement, placement, correspondant à l'objet économique de leur détention. Chaque portefeuille est soumis aux règles d'évaluation spécifiques suivantes :

Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis et détenus en vue d'une revente à court terme. Ils sont évalués à leur prix de marché. Les gains et pertes réalisés et latents issus de la réévaluation sont portés au compte de résultat.

Titres d'investissement

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, corrigés de l'amortissement linéaire des primes et des décotes constatées à l'achat et ce, prorata temporis, jusqu'à l'échéance.

Titres de placement

Les titres autres que les titres de transaction et d'investissement sont considérés comme des titres de placement. Les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

2.4 – Prêts

Les prêts et créances émis par la Banque sont enregistrés selon la convention du coût historique. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement sur une fraction ou sur la totalité des prêts accordés, des provisions sont constituées.

2.5 – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Immeubles	25 ans
Agencements et mobilier	10 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel de bureau	3 ans

2.6 – Dettes représentées par un titre

Les titres obligataires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les primes et les frais d'émission sont amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts concernés.

2.7 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) représente les montants réservés à la couverture des risques généraux éventuels non identifiés à ce jour, y compris les pertes futures et autres risques imprévisibles. Le FRBG couvre l'ensemble des risques non spécifiques des opérations de prêts, activités de portefeuille et instruments financiers à terme, mais aussi de nature opérationnelle (sinistres, litiges juridiques...). Le FRBG est inscrit distinctement au passif du bilan et les variations sont enregistrées au compte de résultat.

2.8 – Provision pour risques et charges - Régime de pension

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Tous les mouvements qui se rapportent à ce régime sont enregistrés dans un compte de provision distinct, inscrit au passif du bilan et au compte de résultat de la Banque.

Par référence à la Norme comptable internationale IAS 19, les engagements relatifs aux prestations de retraite sont évalués une fois par an, en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant afin de s'assurer que la provision constituée est adéquate.

2.9 – Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers comprennent des instruments de taux d'intérêt et des instruments de change. Ces opérations sont évaluées selon leurs finalités.

Opérations de couverture

Les pertes et les gains constatés sur l'instrument de couverture sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux pertes et aux gains constatés sur l'élément couvert. Les primes payées ou reçues sont amorties sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Les produits et les charges relatifs aux instruments de couverture des risques nets entre les actifs et les passifs (macro couverture) sont inscrits prorata temporis au compte de résultat.

Autres opérations

Les contrats conclus dans le cadre du portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou pertes latents et réalisés sont portés au compte de résultat.

2.10 – Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) est l'instrument privilégié de la Banque pour accentuer l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables, ainsi que migrations) dont les modalités sont définies par la Résolution CA 1380 (1995) et révisées par la Résolution CA 1437 (1999, révisée en 2001).

Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts de prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu, en particulier les pays en transition. Le CFS peut être utilisé également pour l'octroi de dons au bénéfice des victimes de catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables. Ce compte fait l'objet d'une comptabilité distincte (voir note 10).

2.11 – Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

Note 3 – Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	2003	2002
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	6 425 002	6 052 156
Créances rattachées	36 633	46 327
Sous-total	**6 461 635**	**6 098 483**
Prêts à la clientèle		
Encours	3 477 566	3 297 350
Créances rattachées	32 338	34 253
Echéances impayées	32 256	36 388
Provisions [1]	(32 383)	(36 544)
Sous-total	**3 509 777**	**3 331 447**
Total prêts	**9 971 412**	**9 429 930**

En milliers d'euros au 31 décembre

Autres créances	2003	2002
Dépôts à vue	7 231	3 960
Dépôts à terme	945 729	1 025 479
Créances rattachées	1 433	854
Total dépôts	**954 393**	**1 030 293**

(1) Les provisions couvrent les échéances impayées ainsi que les intérêts courus, soit 127 milliers d'euros (2002 : 156 milliers d'euros).

L'encours des prêts accordés aux établissements de crédit et à la clientèle est constitué de prêts ordinaires, de prêts sociaux et de prêts bonifiés par l'intermédiaire du Compte Fiduciaire Sélectif. Au 31 décembre 2003, l'encours des prêts bonifiés s'élève à 369 378 milliers d'euros (304 004 milliers d'euros en 2002). L'encours des prêts sociaux (octroyés à un taux de 1%) s'élève à 1 920 milliers d'euros en 2003 (2002 : 5 040 milliers d'euros). Les prêts sont garantis à hauteur de 1 127 151 milliers d'euros (2002 : 1 008 218 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Les opérations sur prêts effectuées au cours de l'exercice 2003 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros au 31 décembre

Évolution de l'encours des prêts	2003	2002
Au 1er janvier	9 349 506	8 630 274
Décaissements	1 589 487	1 536 661
Remboursements	(824 909)	(615 409)
Fluctuations de change	(211 516)	(202 020)
Au 31 décembre	9 902 568	9 349 506
Créances rattachées	68 844	80 424
Total	**9 971 412**	**9 429 930**

Répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2003 :

En milliers d'euros au 31 décembre

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2003	%	2002	%	2003	2002
Espagne	1 942 264	19,61	1 858 710	19,88	70 724	110 455
Allemagne (1)	1 424 177	14,38	1 562 000	16,70	51 917	101 917
France	1 287 600	13,00	1 239 338	13,25	50 000	50 000
Italie (2)	1 062 904	10,73	920 801	9,85	389 761	80 323
Grèce	757 541	7,65	725 364	7,76	84 208	214 895
Turquie	681 194	6,88	883 030	9,44	182 112	246 229
Chypre	473 265	4,78	445 269	4,76	324 469	220 844
Pologne	444 879	4,49	351 022	3,75	109 909	121 363
Finlande	366 192	3,70	327 770	3,51	147 500	172 500
Portugal	236 697	2,39	188 639	2,02	125 000	75 000
Hongrie	223 500	2,26	101 300	1,08	129 913	108 700
Belgique	214 435	2,17	234 933	2,51	80 000	80 000
Malte	133 297	1,35	83 954	0,90	79 061	8 520
Norvège	128 788	1,30	67 888	0,73	-	67 025
Suède	110 251	1,11	40 035	0,43	55 036	14 613
Roumanie	102 414	1,03	109 181	1,17	122 922	50 462
Croatie	93 981	0,95	61 867	0,66	18 013	52 306
Danemark	50 000	0,50	-	-	50 000	-
Slovénie	33 650	0,34	38 634	0,41	-	22 050
Islande	33 229	0,34	29 569	0,32	28 277	36 697
République slovaque	26 226	0,26	23 997	0,26	20 077	17 483
Bulgarie	22 024	0,22	13 992	0,15	24 460	19 758
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	13 913	0,14	13 913	0,15	6 200	6 200
Lituanie	13 102	0,13	9 922	0,11	12 559	8 833
Lettonie	11 601	0,12	5 274	0,06	3 013	10 891
Estonie	8 541	0,09	5 560	0,06	2 046	4 027
Bosnie-Herzégovine	3 906	0,04	4 704	0,05	-	-
Saint-Marin	2 324	0,02	2 840	0,03	-	-
Albanie	673	0,01	-	-	3 808	5 397
Total	**9 902 568**	**100,00**	**9 349 506**	**100,00**	**2 170 985**	**1 906 488**

(1) dont 135 639 milliers d'euros d'encours en faveur des pays en transition au 31 décembre 2003 (31 décembre 2002 : 60 639 milliers d'euros)

(2) dont 10 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays en transition au 31 décembre 2003 (31 décembre 2002 : nil)

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 2003	%	Encours 2002	%	Engagements de financement 2003	Engagements de financement 2002
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	132 933		153 298		10 005	24 881
Logement social	1 990 048		1 880 180		373 427	367 786
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	1 377 721		1 420 979		198 074	223 110
Milieu urbain défavorisé et modernisation rurale	888 613		910 085		274 748	276 161
Sous-total	**4 389 315**	**44**	**4 364 542**	**47**	**856 254**	**891 938**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	1 566 801		1 570 685		250 808	201 739
Protection de l'environnement	1 210 898		1 214 410		193 527	166 764
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	113 402		62 340		118 375	27 306
Création d'infrastructures	151 486		202 579		-	-
Sous-total	**3 042 587**	**31**	**3 050 014**	**32**	**562 710**	**395 809**
Développement du capital humain						
Éducation	1 258 131		1 043 716		470 147	376 128
Santé	1 212 535		891 234		281 874	242 613
Sous-total	**2 470 666**	**25**	**1 934 950**	**21**	**752 021**	**618 741**
Total	**9 902 568**	**100**	**9 349 506**	**100**	**2 170 985**	**1 906 488**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, ou ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par année d'approbation	2001 et avant	2002	2003	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	345 567	485 279	1 033 932	1 864 778
Avec au moins un décaissement de prêt	277 930	28 277	-	306 207
Total	**623 497**	**513 556**	**1 033 932**	**2 170 985**

Note 4 – Portefeuille-titres

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par catégorie d'émetteur	2003	2002
Effets publics et valeurs assimilées		
Valeur comptable	615 431	420 057
Créances rattachées	20 797	19 072
Valeur nette comptable	**636 228**	**439 129**
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur comptable	2 529 986	2 572 161
Provisions	(620)	(443)
Créances rattachées	55 762	57 498
Valeur nette comptable	**2 585 128**	**2 629 216**
Actions		
Valeur comptable	1 366	1 366
Provisions	(634)	(614)
Créances rattachées	14	14
Valeur nette comptable	**746**	**766**
Total portefeuille	**3 222 102**	**3 069 111**

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par catégorie de portefeuille	2003		2002	
	Valeur comptable	Prix de marché	Valeur comptable	Prix de marché
Placement	1 633 003	1 654 008	1 553 971	1 578 484
Investissement	1 512 526	1 610 797	1 438 556	1 549 196
Sous-total	**3 145 529**	**3 264 805**	**2 992 527**	**3 127 680**
Créances rattachées	76 573		76 584	
Total	**3 222 102**		**3 069 111**	

Le portefeuille d'investissement est constitué d'obligations émises par des pays ou des institutions assimilées dont le rating est au moins égal à AA. En 2003, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres d'investissement a été cédée partiellement, avant l'échéance, en raison de la dégradation continue du rating de l'émetteur.

Note 5 – Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros au 31 décembre

	Immeubles	Aménagements et mobiliers	Autres	Total immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2003	12 756	7 617	3 657	24 030	3 215	27 245
Acquisitions	8 299	1 262	1 137	10 698	289	10 987
Cessions / mises au rebut	-	-	(677)	(677)	-	(677)
Autres mouvements	-	(884)	(34)	(918)	(359)	(1 277)
Au 31 décembre 2003	**21 055**	**7 995**	**4 083**	**33 133**	**3 145**	**36 278**
Amortissements						
Au 1er janvier 2003	(4 714)	(3 713)	(2 706)	(11 133)	(2 045)	(13 178)
Dotations de l'exercice	(657)	(607)	(588)	(1 852)	(389)	(2 241)
Cessions	-	-	677	677	-	677
Au 31 décembre 2003	**(5 371)**	**(4 320)**	**(2 617)**	**(12 308)**	**(2 434)**	**(14 742)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2003	**15 684**	**3 675**	**1 466**	**20 825**	**711**	**21 536**
Au 31 décembre 2002	8 042	3 905	951	12 897	1 170	14 067

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a acquis, pour un montant de 8,23 millions d'euros, des nouveaux bureaux dans l'immeuble abritant ses services de gestion, 55 avenue Kléber à Paris.

Note 6 – Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Produits à recevoir	463 075	516 720
Charges à répartir	82 360	92 227
Charges constatées d'avance	64 463	59 622
Débiteurs divers	4 187	4 506
Instruments conditionnels achetés	191	392
Autres comptes de régularisation	7	-
Total	**614 283**	**673 467**

Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	-	161
Dettes à terme	-	-
Dettes rattachées	-	-
Sous-total	**-**	**161**
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	8 751	7 650
Dettes à terme	37 023	48 235
Dettes rattachées	544	709
Sous-total	**46 318**	**56 594**
Total	**46 318**	**56 755**

La Banque a procédé à l'ouverture de comptes rémunérés :
- en décembre 2000, un compte destiné à recevoir les contributions de la Communauté européenne («Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial») pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME des pays en transition.
- en juin 2001, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Finlandais, afin de financer l'assistance technique de projets en Estonie, Lettonie et Lituanie.

Note 8 – Dettes représentées par un titre

L'encours des titres émis sur les marchés est détaillé ci-après :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par type de dette	2003	2002
Emprunts obligataires	10 325 973	10 903 437
Emprunts perpétuels	130 654	140 144
Dettes rattachées	426 105	462 287
Total	**10 882 732**	**11 505 868**

Au cours de l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations pour un montant de 1 416 466 milliers d'euros (2 088 130 milliers d'euros en 2002).

Après ventilation des swaps de devises, l'encours des titres obligataires se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par devise	Encours	Swap de devise	Valeur nette 2003	Valeur nette 2002
Euro	2 286 118	9 250 625	11 536 743	10 159 978
Dollar des États-Unis	6 333 139	(5 564 440)	768 699	1 662 500
Franc suisse	259 031	(128 378)	130 653	254 737
Yen japonais	411 518	(364 869)	46 649	-
Dollar de Taiwan	513 647	(513 647)	-	-
Dollar australien	220 212	(220 212)	-	-
Livre sterling	212 826	(212 826)	-	-
Dollar canadien	92 399	(92 399)	-	-
Dollar de Hong Kong	81 592	(81 592)	-	-
Rand sud-africain	46 145	(46 145)	-	-
Total	**10 456 627**	**2 026 117**	**12 482 744**	**12 077 215**

Note 9 – Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Comptes d'ajustement sur devises	1 925 661	746 632
Charges à payer	182 266	250 554
Produits constatés d'avance	143 701	147 446
Dépôts de garantie reçus	36 863	25 421
Autres comptes de régularisation	5 420	3 898
Total	**2 293 911**	**1 173 951**

Le solde du compte d'ajustement sur devises représente des gains et des pertes latents de change sur les flux à terme des swaps de devises. La variation de 1 179 millions d'euros entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002 provient pour l'essentiel de l'appréciation de l'euro face au dollar américain de 20%.

Note 10 – Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Principe général de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Dans le cadre du financement de projets à caractère hautement social, il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation. Le CFS peut également être utilisé pour le versement de dons.

Ressources

Le CFS est alimenté par des prélèvements sur les résultats annuels de la Banque, par des contributions volontaires des Etats membres de la Banque et du Conseil de l'Europe. Il peut aussi être alimenté par des contributions volontaires des pays non membres du Conseil de l'Europe ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Les ressources du CFS sont rémunérées par la Banque, conformément à la Résolution 1437 (1999) révisée en 2001.

États financiers

Bilan

En milliers d'euros au 31 décembre

Actif	2003	2002	Passif	2003	2002
Dépôts auprès de la CEB	55 746	53 120	Contribution reçue de la CEB	63 521	58 319
Portefeuille-titres	3 035	3 436	Autres contributions reçues	107	106
			Comptes de régularisation	3 092	3 823
			Report des résultats antérieurs	(5 692)	(3 825)
			Résultat de l'exercice	(2 247)	(1 867)
Total	**58 781**	**56 556**		**58 781**	**56 556**

Compte de résultat

En milliers d'euros au 31 décembre

Exercice clos le 31 décembre 2003	2003	2002
Rémunération perçue de la CEB	1 248	1 677
Portefeuille-titres	203	244
Produits	**1 451**	**1 921**
Bonifications versées	(2 357)	(2 017)
Dons	(1 138)	(1 529)
Provisions	(203)	(242)
Charges	**(3 698)**	**(3 788)**
Résultat de l'exercice	**(2 247)**	**(1 867)**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons pour un montant total de 8,3 millions d'euros, en faveur notamment de l'Albanie, du Kosovo, de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et de la Roumanie.

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Versements	2003	2002
Réparation des infrastructures dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine"	568	110
Création d'infrastructures de base liées à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle pour les enfants et femmes Roms dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine"	304	-
Programme conjoint CEB/Conseil de l'Europe	266	261
Reconstruction du pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine	-	1 158
Total	**1 138**	**1 529**

Le don accordé pour la réparation d'infrastructures dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine" permet de financer la réparation des réseaux de distribution d'eau et de collecte d'eaux usées.

La participation versée au Conseil de l'Europe est destinée au financement d'études pour des projets liés à la cohésion sociale.

Encours des prêts et engagements de financement

En milliers d'euros au 31 décembre

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2003	2002	2003	2002
Hongrie	111 800	78 300	58 200	91 700
Pologne	96 977	96 977	-	-
Croatie	88 494	59 237	11 318	42 683
Roumanie	28 000	28 000	42 000	2 000
République slovaque	21 184	21 184	8 816	8 816
Slovénie	6 734	6 734	-	-
Lituanie	6 156	4 725	6 517	8 833
Bulgarie	4 815	3 503	17 960	19 758
Bosnie-Herzégovine	3 906	4 704	-	-
Albanie	673	-	2 019	-
Allemagne	639	639	1 917	1 917
Total	**369 378**	**304 003**	**148 747**	**175 707**

Note 11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont composées d'une provision pour engagement de retraite du Personnel de la Banque et d'une provision destinée à couvrir un risque opérationnel lié à un litige avec un agent payeur de la CEB, constituée en 2001.

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Provision pour engagement de retraites du Personnel	33 722	30 632
Provision pour litige	-	7 449
Total	**33 722**	**38 081**

Provision pour engagement de retraites du Personnel

Par référence à la Norme comptable internationale IAS 19, une évaluation actuarielle du régime de retraite du personnel a été faite au 31 décembre 2003 par un actuaire indépendant. Les engagements relatifs aux prestations de retraite ont été évalués selon la méthode de référence des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses retenues à l'occasion de cette évaluation sont :

a) Hypothèses économiques
- un taux d'intérêt de 5,25%
- un taux d'inflation de 1,75%
- un taux de revalorisation de pension de 1,75%
- un taux d'augmentation des salaires de 5%

b) Hypothèses démographiques
- un taux de mobilité de 0,44% après 40 ans
- un âge moyen de départ en retraite de 62 ans
- une utilisation des tables de mortalité INSEE 1998 et d'invalidité EVK 90.

La provision couvre le montant des engagements ainsi déterminés.

La provision pour régime de pension a évolué comme suit :

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Au 1er janvier	**30 632**	**27 898**
Cotisations patronales	1 364	1 137
Cotisations des agents	662	552
Produits d'intérêts (CEB)	1 782	1 675
Produits	**3 808**	**3 364**
Pensions versées	(512)	(454)
Allocations de départ	(188)	(158)
Autres	(18)	(18)
Charges	**(718)**	**(630)**
Flux net de l'exercice	**3 090**	**2 734**
Au 31 décembre	**33 722**	**30 632**

Provision pour litige

Une provision de 16 millions d'euros destinée à couvrir les risques opérationnels liés à un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs a été constituée par prélèvement direct du FRBG en 2001, conformément à la Résolution 1461 (2001) du Conseil d'administration et est totalement utilisée au 31 décembre 2003. La procédure contentieuse reste actuellement en cours afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Au 1er janvier	**7 449**	**15 243**
Provision constituée	-	-
Reprise de provision	(7 449)	(7 794)
Flux net de l'exercice	**(7 449)**	**(7 794)**
Au 31 décembre	**-**	**7 449**

Note 12 – Capital souscrit

Le capital est composé de titres d'une valeur nominale de 1 000 euros. Chaque titre représente un droit de vote. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ou d'autres États, sur autorisation du Conseil de direction, peuvent souscrire au capital. Cette souscription est acquise par l'acceptation du Statut de la Banque.

Le 18 décembre 2003, la Bosnie-Herzégovine est devenue membre de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe. Le capital appelé et les réserves à payer, enregistrés à l'actif, s'élèvent à 2 272 milliers d'euros.

En milliers d'euros au 31 décembre

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Finlande	41 889	37 264	4 625
Norvège	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Moldova	3 294	2 930	364
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Saint-Siège	82	58	24
Total 2003	**3 249 061**	**2 885 326**	**363 735**
Total 2002	**3 231 388**	**2 869 604**	**361 784**

Note 13 – Intérêts et produits assimilés

Les intérêts reçus sur prêts se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2003	2002
Allemagne	60 697	76 453
Turquie	52 740	66 695
Espagne	49 481	67 814
Grèce	37 124	42 002
France	36 630	40 723
Italie	27 202	31 408
Pologne	18 966	14 937
Chypre	15 153	15 897
Finlande	11 665	12 778
Hongrie	5 975	5 039
Belgique	5 579	6 606
Malte	5 376	2 961
Portugal	4 934	3 719
Croatie	3 773	3 047
Norvège	2 624	973
Roumanie	2 447	2 263
Slovénie	1 326	1 652
Suède	1 298	900
Islande	842	804
République slovaque	768	655
Lituanie	612	545
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	438	433
Bulgarie	438	329
Estonie	366	274
Bosnie-Herzégovine	299	360
Danemark	213	-
Saint-Marin	153	186
Lettonie	146	81
Albanie	16	-
Sous-total	**347 281**	**399 534**
Instruments de couverture	(95 234)	(72 418)
Reprise de provision	1 240	965
Total	**253 287**	**328 081**

La reprise de provision concerne les intérêts sur prêts impayés remboursés par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro.

Note 14 – Frais généraux administratifs

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Dépenses de Personnel		
Salaires et traitements	11 993	10 755
Charges sociales	809	685
Coût des pensions	1 364	1 240
Autres frais généraux	7 074	6 270
Total	**21 240**	**18 950**

L'effectif de la Banque est de 134 agents permanents au 31 décembre 2003 (131 au 31 décembre 2002), réparti en trois catégories : 4 hors cadres élus, (Gouverneur et Vice-Gouverneurs), 65 agents cadres (2002 : 66) et 65 agents non-cadres (2002 : 61).

Note 15 – Analyse des provisions

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Reprises		
Reprises de provisions pour risques sur prêts	4 132	4 070
Reprise de provision pour risques et litiges	424	-
Total des reprises	**4 556**	**4 070**

En 2003, les reprises de provisions pour risques sur prêts concernent les remboursements de prêts de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie et Monténégro.

La reprise de provision pour risques et litiges représente le reliquat de la provision constituée en 2001 pour couvrir le risque opérationnel sur une transaction échue en 2003 (voir Note 11).

Note 16 – Engagements sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments dérivés sont réalisées uniquement à des fins de couverture. Le montant notionnel par type d'instrument est indiqué ci-dessous :

En milliers d'euros au 31 décembre

	2003	2002
Opérations fermes de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt	6 482 760	7 480 290
Swaps de devises	10 667 645	8 667 145
Swaps de change	129 582	237 559
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêt	38 112	38 112
Total	**17 318 099**	**16 423 106**

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, ces opérations sont quotidiennement évaluées et analysées au regard des limites fixées et des garanties financières reçues. Ces garanties se présentent sous forme de dépôts ou d'obligations de premier rang.

La répartition des contreparties par notation est précisée ci-dessous :

En milliers d'euros au 31 décembre

Notation	Valeur notionnelle	Valeur nette actualisée	Garanties reçues
AAA	1 222 510	90 550	-
AA	11 474 815	837 522	12 201
A	3 679 984	363 775	-
Non noté	940 790	117 289	2 308
Total	**17 318 099**	**1 409 136**	**14 509**

Note 17 – Position de change nette en devises

Les risques de change nets proviennent des marges sur opérations bancaires et des charges générales d'exploitation. Des opérations sont effectuées sur le marché des changes afin de réduire ces risques.

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2003	Position nette 2002
Euro	12 726 416	6 090 402	(8 562 266)	(1 926 252)	(772 893)
Dollar des États-Unis	1 387 705	6 719 625	5 333 003	1 083	4 166
Yen japonais	299 829	457 284	158 464	1 009	1 376
Franc suisse	152 904	268 662	114 613	(1 145)	21 298
Livre sterling	6 113	218 922	212 826	17	114
Autres	213 083	1 031 155	818 217	145	69
Total	**14 786 050**	**14 786 050**	**(1 925 143)**	**(1 925 143)**	**(745 870)**

Note 18 – Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs, des passifs et des instruments dérivés, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture du bilan et la date contractuelle d'échéance des opérations.

Les actifs, passifs et instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "échéance non définie".

En milliers d'euros au 31 décembre

	jusqu'à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	échéance non définie	Total
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	52	-	-	-	-	-	52
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle :							
Prêts	71 194	45 192	536 403	3 726 042	5 592 581	-	9 971 412
Autres créances	874 146	80 247	-	-	-	-	954 393
Portefeuille-titres	262 000	17 125	739 476	950 075	1 252 680	746	3 222 102
Autres actifs	-	-	-	-	-	638 091	638 091
Total de l'actif	**1 207 392**	**142 564**	**1 275 879**	**4 676 117**	**6 845 261**	**638 837**	**14 786 050**
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	8 751	-	-	37 567	-	-	46 318
Dettes représentées par un titre	-	82 119	374 995	5 195 775	5 229 843	-	10 882 732
Capital, réserves et résultat	-	-	-	-	-	1 329 621	1 329 621
Autres passifs	-	-	-	-	-	2 527 379	2 527 379
Total du passif	**8 751**	**82 119**	**374 995**	**5 233 342**	**5 229 843**	**3 857 000**	**14 786 050**
Instruments dérivés	5 467	(27 430)	3 105	(832 683)	(1 073 602)	-	(1 925 143)
Position de liquidité 2003	**1 204 108**	**33 015**	**903 989**	**(1 389 908)**	**541 816**	**(3 218 163)**	**(1 925 143)**
Position de liquidité cumulée 2003	**1 204 108**	**1 237 123**	**2 141 112**	**751 204**	**1 293 020**	**(1 925 143)**	
Position de liquidité cumulée 2002	536 571	743 197	1 696 592	(243 328)	1 220 183	(745 870)	

Note 19 – Estimation de la valeur de réalisation

Les estimations de la valeur de réalisation des opérations inscrites au bilan de la Banque, c'est-à-dire du montant approximatif pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre deux parties indépendantes et informées, réalisant une transaction de leur plein gré, sont indiquées ci-dessous.

Ces estimations appellent les précisions suivantes :

- l'ensemble des estimations de valeur tient compte des instruments dérivés liés
- la valeur des prêts est nette de provisions, donc proche de leur valeur de réalisation
- la Banque couvrant certains risques de taux de manière globale, il n'est pas possible de déterminer précisément quelles sont les opérations couvertes. Aussi, l'estimation de ces opérations couvertes ne tient-elle pas compte de la valeur de ces instruments dérivés.

La valeur estimée nette de réalisation est de -558 milliers d'euros au 31 décembre 2003 (31 décembre 2002 : 13 529 milliers d'euros).

En milliers d'euros au 31 décembre

	Valeur au bilan 2003	Ajustement de valeur	Valeur estimée 2003	Valeur estimée 2002
ACTIF				
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	10 925 805	(57 221)	10 868 584	10 643 852
Portefeuille-titres	3 222 103	(58 569)	3 163 534	3 086 446
Autres actifs	638 142	1 616 894	2 255 036	687 990
Total	**14 786 050**	**1 501 104**	**16 287 154**	**14 418 288**
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	46 318	7 073	53 391	48 647
Dettes représentées par un titre	10 882 732	1 494 589	12 377 321	11 525 000
Autres passifs	2 383 379	-	2 383 379	1 441 456
Capitaux propres	1 473 621	-	1 473 621	1 389 656
Total	**14 786 050**	**1 501 662**	**16 287 712**	**14 404 759**
Valeur estimée nette de réalisation			**(558)**	**13 529**

Note 20 – Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes du Conseil de direction et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75833 Paris cedex 17
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2003

Au Conseil d'Administration et au Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers ci-joints, établis en euros, de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2003, ainsi que l'état des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Gouverneur. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le Gouverneur ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2003, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les règles et principes comptables définis par la Directive de l'Union Européenne (Directive 86/635 CEE modifiée par la Directive 2001/65/CE et par la Directive 2003/51/CE).

Paris, le 26 février 2004

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'ordre de Paris - Ile-de-France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas-de-Calais • Lorraine • Rhône-Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi-Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Paris La Défense, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse. Siège social : 32, rue Guersant, 75017 Paris.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Paris B 672 006 483 - code APE 741 C - TVA n° FR 76 672 006 483.

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT AINSI QUE SUR LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2003

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et aux Résolutions 334 (2001) et 335 (2001) adoptées par le Conseil de direction, après avoir entendu le Conseil d'administration, le Comité de Surveillance s'est réuni à Paris et à Strasbourg à quatre reprises en 2003 ainsi que du 23 au 27 février 2004 à Paris pour examiner le bilan et le compte de résultat de la Banque, ainsi que les Notes annexes aux Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction et des conclusions adoptées par le Comité de Surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de Surveillance a procédé à l'audit de la Banque pour l'exercice 2003 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné ;

- en examinant les documents comptables de la Banque à deux réunions pour l'exercice 2003 comprenant le bilan au 31 décembre 2003, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 25 février 2004;

- en consultant le Département d'audit interne;

- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé (rapport long) pour l'exercice 2003;

- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 26 février 2004;

- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le Personnel concerné.

Le Comité de Surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la Banque (y compris les Notes annexes aux Etats financiers) concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la Banque au 31 décembre 2003, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les principes comptables énoncés dans les Directives applicables de la Communauté européenne.

Paris, le 27 février 2004

M.I. CASTELÃO FERREIRA DA SILVA
F. CASSEL
P. BRÜGGER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 230e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINITRATION DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 1478 (2004) **CA/PV 230 (2004)**

Paris, 18 Mars 2004

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 2, du Statut de la Banque,

Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2003,

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 26 février 2004,

Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 27 février 2004,

Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 1er mars 2004,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2003,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2003,

3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2003 (+ € 86 894 616) comme suit :
 - € 86 000 000 à la Réserve générale
 - € 894 616 au Compte Fiduciaire Sélectif.

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 175e RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 349 (2004) **CD/PV 175 (2004)**

Paris, 16 avril 2004

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2003,

Vu la certification de l'auditeur externe du 26 février 2004,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2003
- le rapport du Comité de Surveillance du 27 février 2004,

Vu la Résolution 1478 (2004) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de Surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2003
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2003 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1478 (2004) du Conseil d'administration du 18 mars 2004 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2003 de € 86 894 616, comme suit :
 - € 86 000 000 à la Réserve générale
 - € 894 616 au Compte Fiduciaire Sélectif.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003
APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

	NOTES	2003	2002
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		52	107
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	3		
Prêts		9 971 412	9 429 930
Autres créances		954 393	1 030 293
Portefeuille-titres	4	3 222 102	3 069 111
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	21 536	14 067
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	12	2 272	456
Autres actifs et comptes de régularisation	6	614 283	673 467
Total de l'actif		**14 786 050**	**14 217 431**
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7	46 318	56 755
Dettes représentées par un titre	8	10 882 732	11 505 868
Autres passifs et comptes de régularisation	9	2 293 911	1 173 951
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	10	56 641	58 322
Provisions pour risques et charges	11	33 722	38 081
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		144 000	144 000
Capital	12		
Souscrit		3 249 061	3 231 388
Non appelé		(2 885 326)	(2 869 604)
Appelé		363 735	361 784
Réserve générale		964 991	878 670
Total du passif		**14 786 050**	**14 217 431**
HORS-BILAN			
Engagements de financement sur projets approuvés	3	2 170 985	1 906 488
Opérations sur instruments financiers à terme	16	17 318 099	16 423 106
Autres garanties données		3 736	138 406

NOTES AU LECTEUR

1. Dénomination : La CEB a été créée en 1956 sous le nom de «Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe». La dénomination simplifiée de «Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe», utilisée de 1989 à 1999, a été officialisée par l'entrée en vigueur du nouveau Statut, le 18 mars 1997. Depuis le 1er novembre 1999, la nouvelle dénomination est CEB, Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

2. États membres : Au 31 décembre 2003, la Banque comptait 36 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

3. Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

4. Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

5. Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

6. Tranches de prêts : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

7. Projets : La CEB distingue deux types d'instruments de prêts : les projets individuels, caractérisés par un emprunteur unique et par un responsable unique de la réalisation du projet, et les PSM (voir ci-dessous).

8. Programmes sectoriels multi-projets (PSM) : Programmes de prêts avec de grandes institutions financières (faisant l'objet d'un contrat-cadre), concernant des projets rassemblant plusieurs bénéficiaires, pour des opérations dans un ou plusieurs domaines d'activité de la Banque. Ils permettent le recours à un emprunteur central pour atteindre, à travers lui, un grand nombre de bénéficiaires individuels.

9. Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

10. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

11. Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

12. Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

13. Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

14. Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et vignettes p. 14-34 et 47, © David Turnley Corbis - vignettes p.35-46, GettyImages - autres photos, photothèque CEB. Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph